



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 3 mai 2021 à 12 h 00

Par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

-
- | | | | | |
|---|----------|--------|---------|--|
| 1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u> ; * | | | | |
| Déclaration d'intérêt des administrateurs ; | Décision | 2 min. | 12 h 02 | |
| 2. <u>Contrat : Services professionnels sur demande en estimation de contrôle au Parc olympique</u> ; * | Décision | 5 min. | 12 h 07 | |
| 3. <u>Contrat : Services professionnels d'accompagnement en architecture et en ingénierie et autres disciplines pour le programme de mise aux normes et mise en valeur du Stade olympique</u> ; * | Décision | 5 min. | 12 h 12 | |
| 4. <u>Contrat : Services de gérance de construction pour la rénovation des espaces touristiques ainsi que le remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal</u> * | Décision | 5 min. | 12 h 17 | |
| 5. <u>Contrat : Service d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique</u> ; * | Décision | 5 min. | 12 h 22 | |
| 6. <u>Modifications au Règlement 187</u> ; * | Décision | 5 min. | 12 h 27 | |
| 7. Levée de la séance | | | | |

* Documents transmis

**Documents séance tenante



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 12 h 00 par vidéoconférence, le 3 mai 2021.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau

Le membre suivant était absent :

M^{me} Marie-Jacqueline Saint-Fleur

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

La présidente de l'assemblée demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. [REDACTED]

2. **Contrat : Services professionnels sur demande en estimation de contrôle au Parc olympique**

RÉSOLUTION N° 7999

ATTENDU QUE par sa Résolution N° 7990 du 15 décembre 2020, le conseil a approuvé l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels sur demande en estimation de contrôle au Parc olympique » à la firme Macogep inc. pour un montant maximal de 1 000 000 ;

ATTENDU QUE les sept (7) soumissions jugées conformes ont été réévaluées par le nouveau comité de sélection lors de sa réunion du 24 mars 2021, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'au terme de cette évaluation, les sept soumissionnaires ont obtenu la note de passage ;

ATTENDU QU'au terme de cette réévaluation, la firme Macogep inc. a obtenu le plus haut pointage [REDACTED]

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels sur demande en estimation de contrôle au Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels sur demande en estimation de contrôle au Parc olympique » à la firme Macogep inc. pour un montant maximal de 1 000 000 \$.

3. **Contrat : Services professionnels d'accompagnement en architecture et en ingénierie et autres disciplines pour le programme de mise aux normes et mise en valeur du Stade olympique**

RÉSOLUTION N° 8000

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703001 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Services professionnels d'accompagnement

en architecture et en ingénierie et autres disciplines pour le programme de mise aux normes et mise en valeur du Stade olympique » ;

ATTENDU QUE cet appel d'offres public était basé sur la qualité seulement ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 22 février 2021, six (6) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de trois employés du Parc olympique, d'un membre externe et encadré par un secrétaire a procédé à l'évaluation des six (6) soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'au terme de cette évaluation, les six (6) soumissionnaires ont obtenu la note de passage ;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Populous et Architecture 49 inc. a obtenu le plus haut pointage [REDACTED]

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels d'accompagnement en architecture et en ingénierie et autres disciplines pour le programme de mise aux normes et mise en valeur du Stade olympique » ;

SUR PROPOSITION de M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels d'accompagnement en architecture et en ingénierie et autres disciplines pour le programme de mise aux normes et mise en valeur du Stade olympique à la firme Populous et Architecture 49 inc. pour un montant maximal de 12 000 000 \$.

SOUS RÉSERVE de l'obtention par la firme Populous et Architecture 49 inc. d'une autorisation à contracter émise par l'Autorité des marchés publics (AMP), et ce au plus tard le 28 juin 2021.

4. **Contrat : Services de gérance de construction pour la rénovation des espaces touristiques ainsi que le remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal**

RÉSOLUTION N° 8001

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703108 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Services de gérance de construction pour la rénovation des espaces touristiques ainsi que le remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal » ;

ATTENDU QUE cet appel d'offres public était basé sur le rapport qualité-prix (prix ajusté le plus bas) ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 29 mars 2021, un seul soumissionnaire a présenté une soumission, soit la compagnie Pomerleau inc. ;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de trois (3) employés du Parc olympique et d'un (1) membre externe a procédé, le 20 avril 2021, à l'évaluation de la soumission de Pomerleau jugée légalement conforme, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appels d'offres sans connaître les prix soumis.

ATTENDU QUE la soumission a obtenu les notes de qualité minimales exigées aux documents d'appels d'offres ;

ATTENDU QUE le comité a ensuite effectué le calcul du prix ajusté en appliquant la formule inscrite dans la grille d'évaluation ;

ATTENDU QUE la compagnie Pomerleau inc. est le seul et le plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services de gérance de construction pour la rénovation des espaces touristiques ainsi que le remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal » ;

SUR PROPOSITION de M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services de gérance de construction pour la rénovation des espaces touristiques ainsi que le remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal » à la compagnie Pomerleau inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme

5. **Contrat : Service d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique**

RÉSOLUTION N° 8002

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public EX525865 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 18 janvier 2021, cinq (5) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE lors de la présentation de ce dossier à la rencontre du 23 février 2021 du conseil d'administration, les administrateurs ont demandé des détails et des précisions sur différents aspects de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE les administrateurs ont pris connaissance du rapport complémentaire concernant l'appel d'offres public EX525865 ayant pour objet : « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique » ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives relative à l'octroi d'un contrat pour les « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique »;

SUR PROPOSITION de Mme Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Neptune Security Services inc. pour la période du 10 mai 2021 au 9 mai 2024. Le montant total du contrat ne pourra excéder 7 416 157,08 \$ \$ plus taxes.

6. Modifications au Règlement 187

RÉSOLUTION No 8003

ATTENDU QUE l'article 29 de *Loi sur la société de développement et de mise en valeur du Parc olympique* (L.Q. c. 10) prévoit que « aucun document n'engage la Société ni ne peut lui être attribué s'il n'est signé par le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un membre du personnel de la Société, mais, dans ce dernier cas, uniquement dans la mesure déterminée par le règlement intérieur de la Société » ;

ATTENDU QUE l'article 29 de cette même loi prévoit également que « le règlement intérieur peut prévoir la subdélégation du pouvoir de signature et ses modalités d'exercice » ;

ATTENDU QUE le *Règlement 178 de régie interne de la Société* (ci-après désigné le « Règlement 178 ») octroie au conseil d'administration du Parc olympique les pouvoirs nécessaires à une gestion conforme à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02), ainsi qu'à instaurer des règles et des mécanismes entourant la prise de décision par le conseil d'administration ;

ATTENDU QUE l'article 3.6.12 du Règlement 178 prévoit que seul le conseil d'administration a le pouvoir de déterminer les délégations d'autorité ;

ATTENDU QUE le *Règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* (ci-après désigné le « Règlement 187 ») encadre les pouvoirs du conseil d'administration qui sont délégués aux dirigeants et aux employés du Parc olympique ;

ATTENDU QU'afin de réduire les délais dans le traitement des commandes d'achat, le Parc olympique désire élargir les pouvoirs du conseil d'administration délégués aux dirigeants et aux employés du Parc olympique prévus au Règlement 187 ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives relative à la modification du Règlement 187 ;

SUR PROPOSITION de Mme Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER les modifications apportées au *Règlement 187 concernant les délégations de pouvoirs et autres aspects financiers*, tel que présentées à l'annexe 2 du rapport présenté au conseil d'administration.

7. **Levée de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 13 h 00.



Pierre Laporte
Président



2021.06.15
10:27:14 -04'00'

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 25 mai 2021 à 16 h 30
Par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 32
2.	<u>Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 30 mars 2021 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 3 mai 2021 ; *</u>	Décision	2 min.	16 h 34
3.	<u>Communication du Président</u>	Information	10 min.	16 h 44
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>			
4.1.	Visioréunion des employés et opération magnolias 17 juin ;	Information	5 min.	16 h 49
4.2.	Bulletin électronique 76 : Association avec ITHQ, avec BIXI ;	Information	5 min.	16 h 54
	████████████████████	Information	5 min.	16 h 59
5.	<u>Contrat devant être octroyé</u>			
5.1.	Régime d'assurance collective du Parc olympique ; *	Décision	10 min.	17 h 09
6.	<u>Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives</u>			
6.1.	Appel d'offres no IM703225 - Projet 97-010 Remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal ;	Information	10 min.	17h 19
6.2.	Modifications au Règlement 186 sur les normes de sécurité au Parc olympique	Décision	5 min.	17 h 24
7.	<u>Comité de gouvernance et d'éthique</u>			
7.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 5 mai 2021 ;	Information	10 min.	17 h 34
	████████████████████	Information	15 min.	17 h 49

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET
DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

8. Comité des ressources humaines

- | | | | |
|--|-------------|---------|---------|
| 8.1. Rapport du président – rencontre du 11 mai 2021 ; | Information | 10 min. | 17 h 59 |
| 8.2. Résultats du sondage sur le mieux-être au travail ; * | Information | 5 min. | 18 h 04 |

9. Comité des immobilisations

- | | | | |
|--|-------------|---------|---------|
| 9.1. Rapport du président – rencontre du 28 avril 2021 ; | Information | 10 min. | 18 h 14 |
|--|-------------|---------|---------|

10. Varia

11. Huis clos

11.1. Nominations d'administrateurs

12. Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 25 mai 2021.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

La présidente de l'assemblée demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 30 mars 2021 et de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 3 mai 2021

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 30 mars 2021 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 3 mai 2021 et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication du président

Le président du conseil mentionne qu'il est, comme tout le monde, content de voir la situation en lien avec la COVID-19 s'améliorer. Il souhaite, si la situation le permet, pouvoir tenir une rencontre du conseil d'administration en personne au Parc olympique à l'automne prochain.

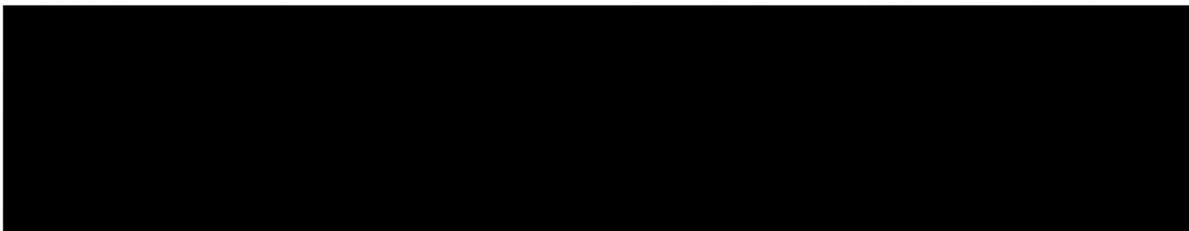
4. Communication du Président-directeur général

4.1 Réunion des employés et opération magnolias 17 juin

Le président-directeur général informe les membres du conseil qu'il y aura une rencontre de tous les employés du Parc olympique le 17 juin prochain, afin que ceux-ci puissent voir ce qui s'est fait au Parc olympique dans les derniers mois. Il y aura également l'inauguration des vingt magnolias plantés sur les terrains du Parc olympique et l'enfouissement d'une capsule du temps qui sera ouverte en 2051.

4.2 Bulletin électronique 76 : Association avec ITHQ, avec BIXI

Le président-directeur général rappelle aux membres du conseil la dernière publication du bulletin électronique grand public du Parc olympique *Le 76*. Il mentionne spécifiquement les articles sur les sujets suivants : la réflexion stratégique sur l'avenir de l'Est de Montréal pilotée par Pierre Bellerose et la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, l'association entre le Parc olympique et l'ITHQ pour la réflexion sur l'offre alimentaire, et l'association entre le Parc olympique et BIXI permettant au grand public un rabais de 10% sur l'abonnement BIXI.



5. Contrat devant être octroyé

5.1 Régime d'assurance collective du Parc olympique

RÉSOLUTION N° 8004

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Régime d'assurance collective des employés du Parc olympique » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) entreprises se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des ressources humaines relative à l'octroi du contrat pour le « Régime d'assurance collective des employés du Parc olympique » ;

ATTENDU QUE M. Carlyle Émile, président du comité des ressources humaines, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'octroi d'un contrat pour « Régime d'assurance collective des employés du Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour le « Régime d'assurance collective des employés du Parc olympique » à la compagnie iA Groupe financier pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} août 2021 au 1^{er} août 2024.

6. Secrétariat général et vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

6.1 Appel d'offres no IM703225 - Projet 97-010 Remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal

Me Denis Privé fait une mise à jour verbale sur l'octroi du contrat pour le remplacement du funiculaire à la suite de l'appel d'offres publié par le Parc olympique. Il mentionne que les options qui s'offrent au Parc olympique sont encore à l'étude. [REDACTED]

6.2 Modification au Règlement 186 sur les normes de sécurité au Parc olympique

RÉSOLUTION N° 8005

ATTENDU QUE le Règlement 186 sur les normes de sécurité au Parc olympique encadre les règles de sécurité et de comportement à respecter par les employés et les visiteurs du Parc olympique ;

ATTENDU QUE depuis 2018, le Parc olympique a procédé à l'ajout d'installations sportives saisonnières sur l'Esplanade, tel que des roches d'escalade et le planchodrome ;

ATTENDU QUE considérant la nature de l'ensemble des sports pratiqués sur les installations de l'Esplanade et dans un souci de clarté et de concision, le Parc olympique désire modifier son règlement 186 afin de prévoir des règles de sécurité et de conduite générales applicables à l'ensemble des installations sportives disponibles sur l'Esplanade, présentes et futures ;

ATTENDU QUE les modifications au règlement 186 sont nécessaires afin de limiter la responsabilité civile du Parc olympique pour tout incident qui pourrait survenir lors de l'utilisation d'une ou plusieurs installations sportives disponibles actuellement au public ainsi que pour d'autres installations sportives que le Parc olympique pourrait ajouter de temps à autre sur son site extérieur ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du secrétaire général et vice-président des affaires juridiques et corporatives concernant les modifications au Règlement 186 sur les normes de sécurité au Parc olympique ;

ATTENDU QUE Mme Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant les modifications au Règlement 186 sur les normes de sécurité au Parc olympique ;

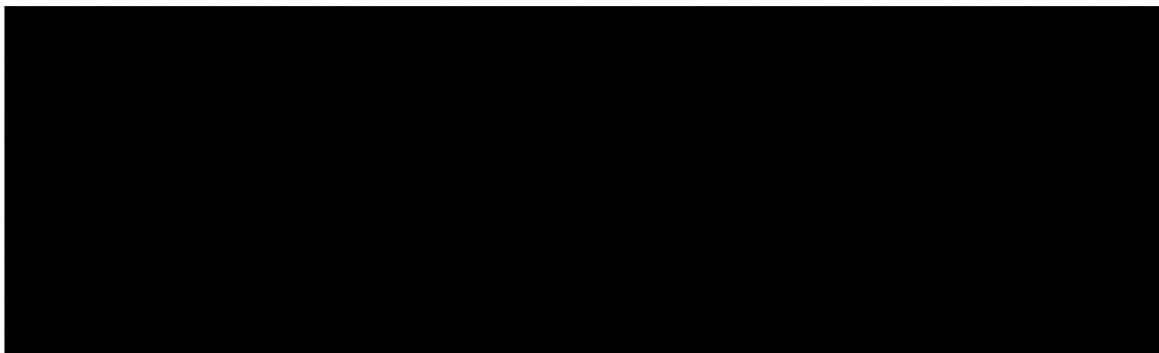
SUR PROPOSITION de M. François Dépelteau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER les modifications apportées au Règlement sur les normes de sécurité au Parc olympique (no 186) et au Safety Rules (no 186), tel que présentées à l'annexe 1 du présent rapport soumis au conseil d'administration.

7. Comité de gouvernance et d'éthique

7.1 Rapport de la présidente – rencontre du 5 mai 2021

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 5 mai dernier. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information.



8. Comités des ressources humaines

8.1 Rapport du président – rencontre du 11 mai 2021

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 11 mai dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.

8.2 Résultats du sondage sur le mieux-être au travail

M. Carlyle Émile présente aux membres du conseil les résultats d'un sondage réalisé auprès des employés du Parc olympique sur le thème du mieux-être au travail. M. Émile présente également un plan d'action qui a été élaboré en fonction des préoccupations et éléments à améliorer soulevés dans le sondage.

9. Comités des immobilisations

9.1 Rapport du président – rencontres du 28 avril et du 12 mai

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite aux réunions du comité tenues le 28 avril et le 12 mai dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.

10. Varia

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

M^e Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la vidéoconférence à 18 h 20 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

11. Huis clos

11.1 Nominations d'administrateurs

Les membres du conseil discutent à huis clos de la nomination potentielle d'administrateurs au conseil d'administrations du Parc olympique.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 00.



Pierre Laporte
Président

 2021.10.14
10.20.28 -04'00'

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 29 juin 2021 à 16 h 30
Par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 32
2.	<u>Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 25 mai 2021 ; *</u>	Décision	2 min.	16 h 34
3.	<u>Communication du Président</u>	Information	10 min.	16 h 44
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>			
4.1.	Livret Projet Magnolia ; *	Information	5 min.	16 h 49
4.2.	Dossiers stratégiques dans les prochains mois ;	Information	5 min.	16 h 54
5.	<u>Documents déposés à titre d'information - Reddition de comptes annuelle – Période du 1^{er} novembre 2020 au 31 mars 2021</u>	Information	5 min.	16 h 59
<div style="background-color: black; height: 20px; width: 100%;"></div>				
5.2	Rapport sur les honoraires professionnels ; *			
5.3	Dérogations aux politiques tarifaires ; *			
5.4	Rapport sur les échanges de services ; *			
5.6	Rapport sur les frais de déplacement, de voyages et de représentation des dirigeants et membres du C.A. ; *			
5.7	Liste des principaux fournisseurs ; *			
6.	<u>Contrat devant être octroyé</u>			
6.1.	Services pro. en estimation et contrôle des coûts pour le programme de mise aux normes et mise en valeur du Stade olympique; *	Décision	10 min.	17 h 09

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET
DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

7. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

[REDACTED]	Décision	10 min.	17 h 19
[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 24
7.3. Suivi sur l'obtention d'une autorisation de l'AMF par la firme Populous et Architecture 49 inc. ;	Information	5 min.	17 h 29
7.4. Suivi sur [REDACTED] le contrat de remplacement et l'entretien du funiculaire ;	Décision	10 min.	17 h 39
7.5. Modifications au calendrier du CA et des comités ; *	Décision	5 min.	17 h 44
7.6. Résolution nomination d'administrateurs ; *	Décision	5 min.	17 h 49

8. Comité de gouvernance et d'éthique

8.1. Suivi sur l'adoption du Plan stratégique 2022-2027 ;	Information	5 min.	17 h 54
---	-------------	--------	---------

9. Comité de vérification

9.1. Rapport de la présidente – rencontre du 22 juin 2021 ;	Information	10 min.	18 h 04
9.2. Rapport d'audit du Vérificateur général du Québec ; *	Information	5 min.	18 h 09
9.3. États financiers au 31 mars 2021 ; *	Décision	5 min.	18 h 14
9.4. Rapport annuel 2019-2021 ; *	Décision	5 min.	18 h 19

10. Comité des immobilisations

10.1. Rapport du président – rencontre du 9 juin 2021 ;	Information	10 min.	18 h 29
[REDACTED]	Information	10 min.	18 h 39
10.3. Dossier d'opportunité de la Stratégie numérique intégrée – suivi ; *	Information	5 min.	18 h 44
10.4. Plan d'investissements en immobilisations 2021-2031 ; *	Décision	5 min.	18 h 49
10.5. Modification du mandat du comité – ajout TI ; *	Décision	5 min.	18 h 54

11. Varia

12. Huis clos

13. Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 29 juin 2021.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

La présidente de l'assemblée demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Madame Julie Favreau-Lavoie mentionne qu'elle s'abstiendra de voter au point 7.6 de l'ordre du jour concernant, entre autres, le renouvellement de son mandat d'administratrice du Parc olympique.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 25 mai 2021**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 25 mai 2021 et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. **Communication du président**

Le président du conseil exprime sa joie que tout le Québec soit maintenant en zone verte. Il mentionne que même si nous devons continuer d'être prudent et de respecter les mesures sanitaires, le rythme de la vaccination offre de l'espoir à tout le monde.

Le président du conseil mentionne également qu'il a fait le tour des installations du Parc olympique en compagnie du président-directeur général et que ça lui offre une bonne compréhension de l'ampleur du site.

4. **Communication du Président-directeur général**

4.1 **Livret Projet Magnolia**

Le président-directeur général présente aux membres du conseil le livret qui devait être remis aux employés lors de la journée de visite des différents chantiers réalisés et en cours au Parc olympique. Cette visite se voulait festive et avait pour but de présenter aux employés qui sont en télétravail depuis plus d'un an les différentes réalisations et avancées sur le site du Parc olympique. Toutefois, l'intersyndicale a envoyé une lettre pour signer son intention de boycotter cette journée de visite (qui était rémunérée comme une journée de travail ordinaire). La direction du Parc olympique a donc pris la décision d'annuler cette journée. Le livret se retrouve dans la capsule du temps qui a tout de même été enterrée lundi le 21 juin.

4.2 **Dossiers stratégiques dans les prochains mois**

Le président-directeur général rappelle aux membres du conseil que plusieurs dossiers stratégiques pour le Parc olympique sont à venir dans les prochains mois, comme, entre autres, le dossier d'affaires pour le remplacement de la toiture du Stade, le plan d'affaires et le plan stratégique. Il mentionne que le calendrier est chargé, mais que le Parc olympique sera en mesure de livrer ces dossiers stratégiques.

5. **Documents déposés à titre d'information - Reddition de comptes annuelle – Période du 1er novembre 2020 au 31 mars 2021**

5.2 **Rapport sur les honoraires professionnels**

5.3 **Dérogations aux politiques tarifaires**

5.4 **Rapport sur les échanges de services**

5.5 Rapport sur les voyages et déplacements du personnel à l'extérieur du Québec

5.6 Rapport sur les frais de déplacement, de voyages et de représentation des dirigeants et membres du C.A.

5.7 Liste des principaux fournisseurs

6. Contrat devant être octroyé

6.1 Services pro. en estimation et contrôle des coûts pour le programme de mise aux normes et mise en valeur du Stade olympique

RÉSOLUTION N° 8006

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703002 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Services professionnels en estimation et contrôle des coûts pour le programme de mise aux normes et mise en valeur du Stade olympique » ;

ATTENDU QUE cet appel d'offres public était basé sur la qualité seulement ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 13 mai 2021, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de deux employés du Parc olympique, d'un membre externe et encadré par un secrétaire a procédé à l'évaluation des trois (3) soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'au terme de cette évaluation, deux (2) soumissionnaires ont obtenu la note de passage ;

ATTENDU QUE la soumission du Consortium Macogep inc. et Hanscomb Limited a obtenu le plus haut pointage [REDACTED]

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels en estimation et contrôle des coûts pour le programme de mise aux normes et mise en valeur du Stade olympique » ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels en estimation et contrôle des coûts pour le programme de mise aux normes et mise en valeur du Stade olympique » ;

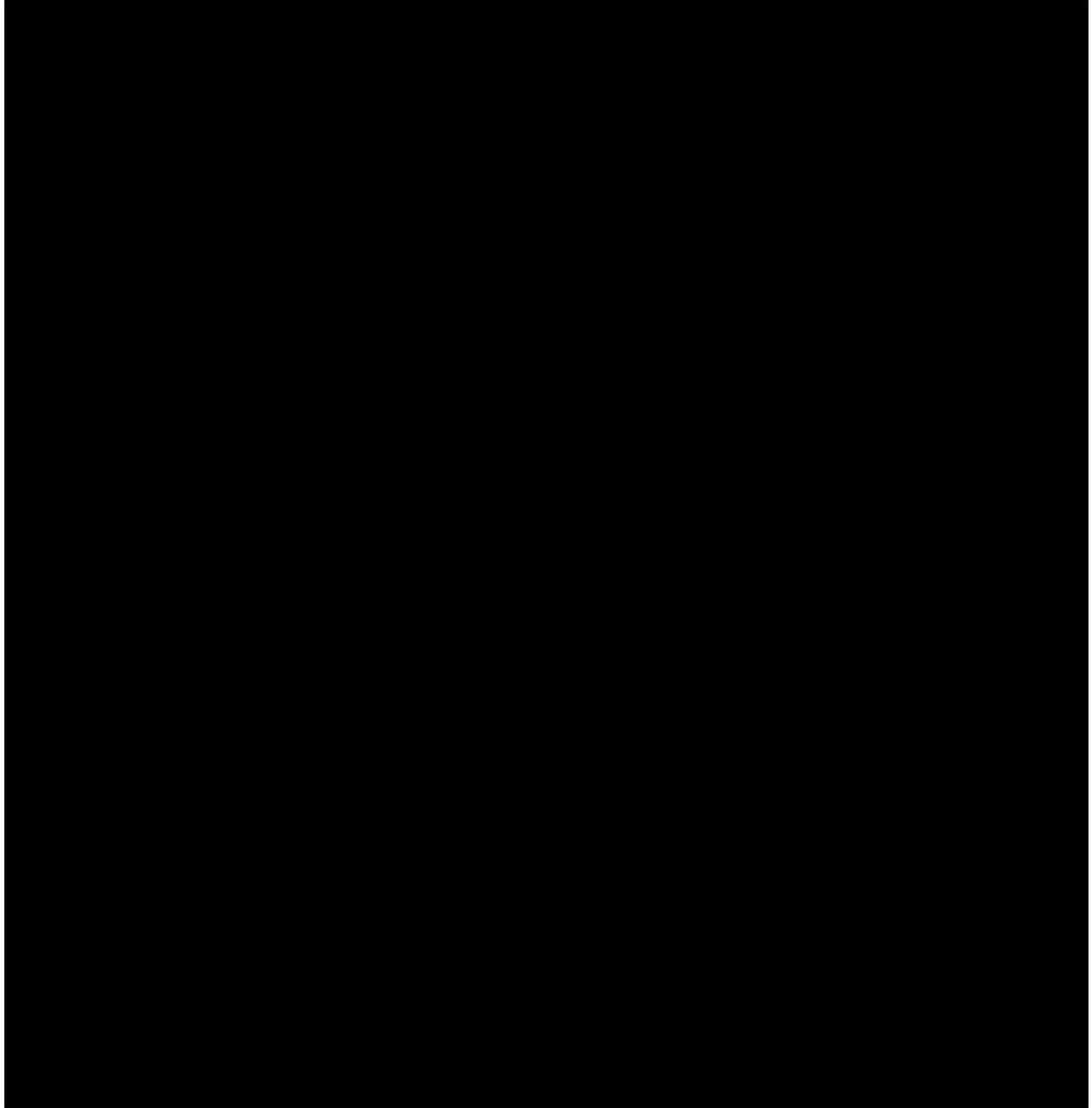
SUR PROPOSITION de M. Éric Albert, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels en estimation et contrôle des coûts pour le programme de mise aux normes et mise en valeur du Stade

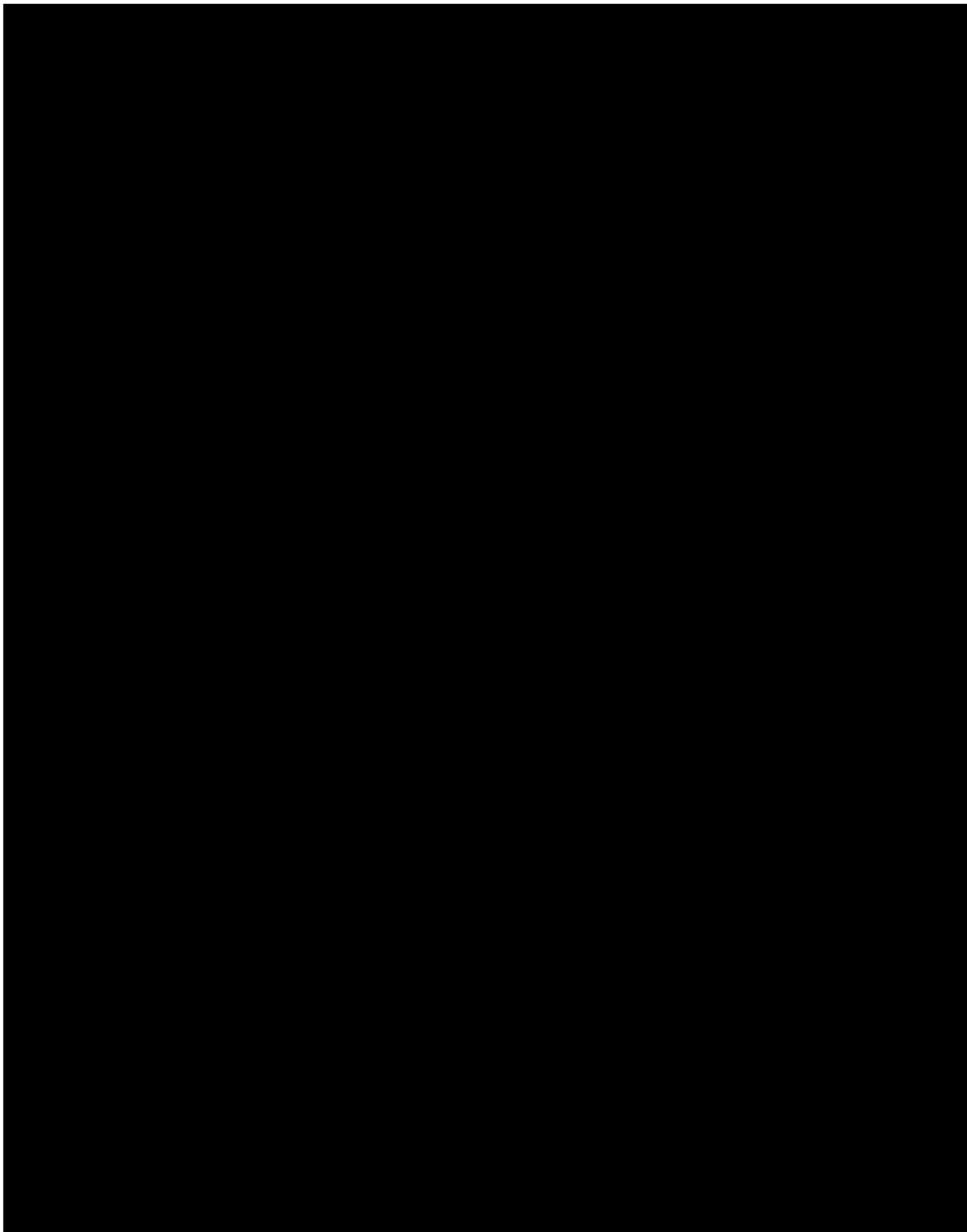
olympique » au Consortium Macogep inc. et Hanscomb Limited pour un montant maximal de 2 500 000 \$;

SOUS RÉSERVE de l'obtention, dans un délai raisonnable, par la firme Hanscomb Limited d'une autorisation à contracter émise par l'Autorité des marchés publics (AMP).

7. **Secrétariat général et vice-présidence des affaires juridiques et corporatives**



Signature





7.3 Suivi sur l'obtention d'une autorisation de l'AMP par la firme Populous et Architecture 49 inc.

M^e Denis Privé informe les membres du conseil que la firme Populous et Architecture 49 inc. a obtenu son autorisation à contracter émise par l'Autorité des marchés publics (AMP). Le contrat et les travaux peuvent aller de l'avant tel que prévu par la résolution 8000 du conseil d'administration.

7.4 Suivi sur [REDACTED] le contrat de remplacement et l'entretien du funiculaire

RÉSOLUTION N° 8008

ATTENDU QU'afin d'informer à l'avance le marché et lui donner le temps nécessaire pour se conformer aux exigences légales lui permettant de soumissionner au Québec,

le Parc olympique a publié un avis d'intention le 20 juin 2020 concernant le contrat de remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal ;

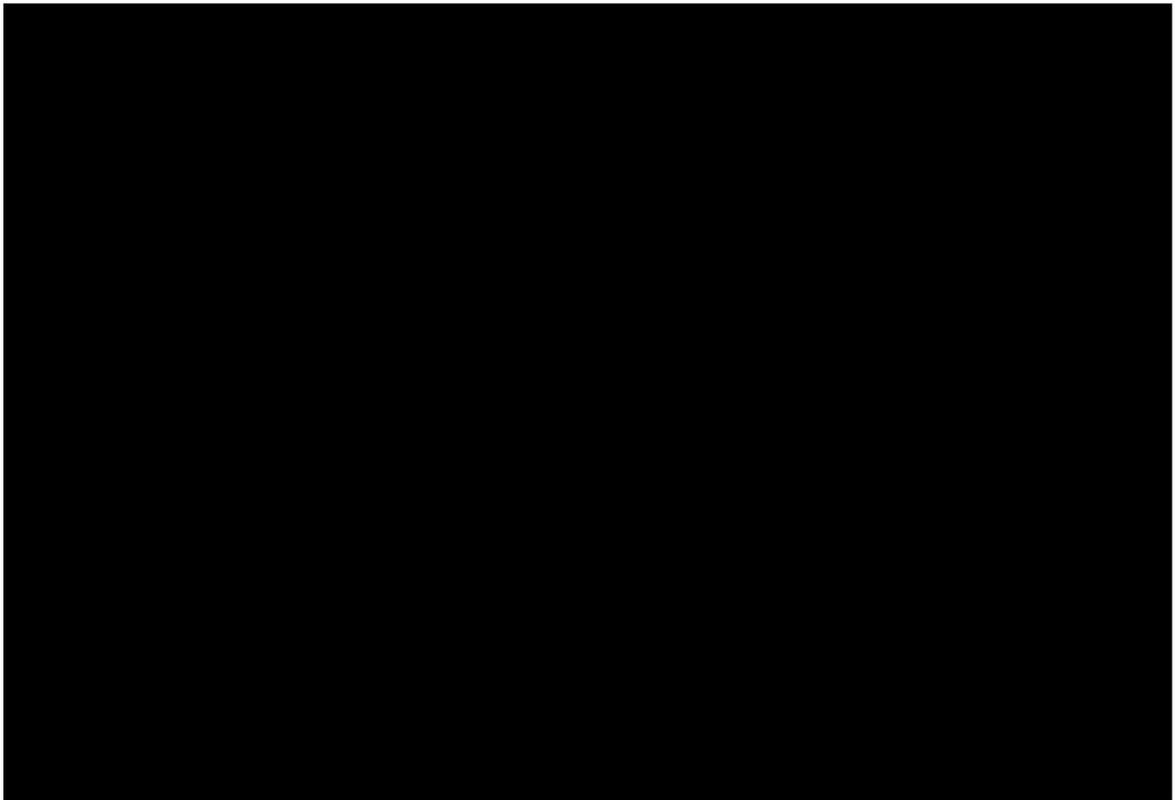
ATTENDU QUE le 15 octobre 2020, le Parc olympique a publié un appel d'offres public pour le remplacement de funiculaire de la Tour de Montréal, lequel stipulait de nouveau, outre les exigences techniques et contractuelles, toutes les exigences légales relatives à l'octroi d'un contrat au Québec ;

ATTENDU QUE le 10 décembre 2020, le Parc olympique a annulé cet appel d'offres afin d'apporter des changements significatifs aux exigences relatives à l'échéancier et aussi pour modifier le devis technique ;

ATTENDU QUE le 5 mars 2021, le Parc olympique a publié un deuxième appel d'offres public IM703225 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 21 avril 2021, un seul soumissionnaire a présenté une soumission, soit la compagnie Doppelmayr Canada Ltée ;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de deux (2) employés du Parc olympique, d'un (1) membre externe et d'un secrétaire du comité a procédé, le 4 mai 2021, à l'évaluation de la soumission de Doppelmayr Canada Ltée jugée légalement conforme, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appels d'offres sans connaître les prix soumis ;



[REDACTED]

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets concernant l'octroi d'un contrat pour le « Remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal » ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'octroi d'un contrat pour le « Remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal » ;

SUR PROPOSITION de Mme Sylvia Morin, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat intitulé « Remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal » à la compagnie Doppelmayr Canada Ltée, qui est le seul soumissionnaire conforme, au prix maximum de 15 715 900 \$ pour l'acquisition du funiculaire [REDACTED]

[REDACTED]

7.5 Modifications au calendrier du CA et des comités

RÉSOLUTION N° 8009

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modifications apportées au calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2021-2022;

ATTENDU QUE Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'adoption des modifications apportées au calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2021-2022;

SUR PROPOSITION de M. François Dépelteau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER les modifications apportées au calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2021-2022.

7.6 Résolution nomination d'administrateurs

RÉSOLUTION N° 8010

ATTENDU QUE l'article 15 de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (LQ 2020, chapitre 10) prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 16 de cette loi prévoit le gouvernement nomme les membres du conseil d'administration, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 16 de cette loi prévoit que ces membres, dont un est nommé après consultation de la Ville de Montréal et des conseils d'arrondissements limitrophes au Parc olympique et au moins deux autres sont nommés après consultation d'organismes que le ministre considère représentatifs des milieux concernés par la mission de la Société, sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans;

ATTENDU QUE l'article 18 de cette loi prévoit que Les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 23 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE l'article 24 de cette loi prévoit que toute vacance parmi les membres du conseil d'administration est comblée en suivant les règles de nomination prévues à leur égard;

ATTENDU QUE par le décret numéro 986-2016 du 9 novembre 2016, madame Julie Favreau-Lavoie a été nommée membre indépendante du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques pour un mandat de quatre ans, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'un siège au sein du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique est présentement vacant et qu'il y a lieu de le combler;

ATTENDU QUE Mme Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant le renouvellement d'un mandat d'un administrateur et la nomination d'un administrateur au conseil d'administration;

ATTENDU QUE Mme Julie Favreau-Lavoie souhaite s'abstenir de voter sur la présente résolution;

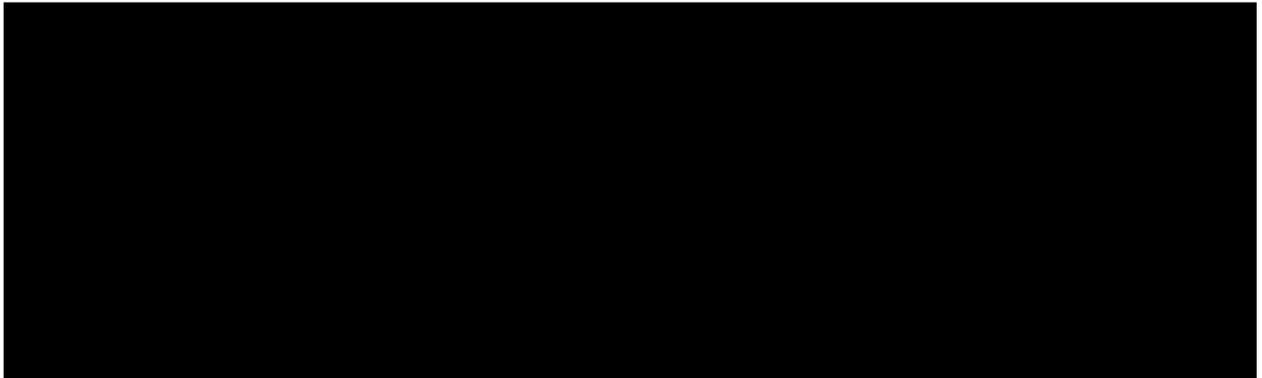
SUR PROPOSITION de Mme Sylvia Morin, dûment appuyée par dix (10) administrateurs, Mme Julie Favreau-Lavoie s'abstenant de voter, il est **RÉSOLU** :

DE RECOMMANDER au gouvernement le renouvellement du mandat de madame Julie Favreau-Lavoie à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration du Parc olympique, et la nomination de [REDACTED] à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration du Parc olympique.

8. Comité de gouvernance et d'éthique

8.1 Suivi sur l'adoption du Plan stratégique 2022-2027

Mme Eve Paré mentionne que le Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique est en phase de finalisation et il sera peaufiné durant l'été. Il sera discuté à la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique le 8 septembre 2021, pour une adoption par le conseil d'administration le 14 septembre 2021.



9. Comité de vérification

9.1 Rapport de la présidente – rencontre du 22 juin 2021

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 22 juin dernier. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

9.2 Rapport d'audit du Vérificateur général du Québec

Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur présente aux membres du conseil le rapport d'audit des états financiers au 31 mars 2021 du Vérificateur général du Québec. Elle mentionne que le Vérificateur général du Québec prévoit formuler une opinion sans réserve sur les états financiers.

9.3 États financiers au 31 mars 2021

RÉSOLUTION N° 8011

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport d'audit du Vérificateur général du Québec concernant les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021 audités par le Vérificateur général du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021 ;

ATTENDU QUE Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité de vérification, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'adoption des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021 ;

SUR PROPOSITION de M. Carlyle Émile, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021 et audités par le Vérificateur général du Québec ; et

D'AUTORISER M. Pierre Laporte et Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur à signer ces états financiers au nom du conseil d'administration du Parc olympique.

9.4 Rapport annuel 2019-2021

RÉSOLUTION N° 8012

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver le rapport annuel de 17 mois 2019-2020-2021 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité de vérification, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'adoption du rapport annuel de 17 mois 2019-2020-2021 du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de M. Éric Albert, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le rapport annuel de 17 mois 2019-2020-2021 du Parc olympique.

10. Comités des immobilisations

10.1 Rapport du président – rencontres du 9 juin 2021

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 9 juin 2021. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

10.3 Dossier d'opportunité de la Stratégie numérique intégrée – suivi

Les membres du conseil ont reçu le Dossier d'opportunité de la Stratégie numérique intégrée pour information et suivi sur ce dossier. Le Dossier d'opportunité soumis ici correspond en quelque sorte à une étude de pré faisabilité. Il présente les résultats d'une analyse d'affaires préliminaire qui a identifié les divers besoins en ressources informationnelles aux fins de l'obtention d'une autorisation du Conseil du trésor dans le but d'approfondir les connaissances sur les diverses options envisagées pour la gestion de la désuétude technologique de nos installations, et pour la mise en place de solutions d'affaires performantes. La décision importante quant à la poursuite de cette initiative majeure de transformation numérique sera soumise au comité des immobilisations et, par la suite, au conseil d'administration avant le dépôt du Dossier d'affaires, sur un horizon de 12 à 18 mois.

10.4 Plan d'investissements en immobilisations 2021-2031

RÉSOLUTION N° 8013

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du Plan d'investissements en immobilisations 2021-2031 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE les investissements totaux inscrits au Plan d'investissements en immobilisations 2021-2031 du Parc olympique s'élèvent à 496,78 M\$;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des immobilisations à l'effet d'approuver le Plan d'investissements en immobilisations 2021-2031 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'adoption du Plan d'investissements en immobilisations 2021-2031 du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de M. Éric Albert, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le Plan d'investissements en immobilisations 2021-2031 du parc olympique, tel que joint en annexe de la présente.

10.5 Modification du mandat du comité – ajout TI

RÉSOLUTION N° 8014

ATTENDU QUE le Parc olympique souhaite ajouter aux responsabilités du comité des immobilisations celle de s'assurer du suivi des projets majeurs spécifiques aux technologies de l'information et aux télécommunications du Parc olympique, de leur saine gestion selon les meilleures pratiques de l'industrie et de leur avancement ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modifications proposées au Règlement 182 concernant le comité des immobilisations ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des immobilisations à l'effet d'approuver les modifications au Règlement 182 concernant le comité des immobilisations ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'adoption des modifications au Règlement 182 concernant le comité des immobilisations ;

SUR PROPOSITION de Mme Eve Paré, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER les modifications apportées au Règlement 182 concernant le comité des immobilisations.

11. Varia

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

M^e Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la vidéoconférence à 18 h 10 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

12. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h 30.



Pierre Laporte
Président

 2021.11.02
13:40:28 -04'00'

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 14 septembre 2021 à 16 h 30

Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal

Et par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 32
2.	<u>Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 29 juin 2021 ; *</u>	Décision	2 min.	16 h 34
3.	<u>Communication du Président</u>	Information	10 min.	16 h 44
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>			
	[REDACTED]	Information	10 min.	16 h 54
4.2.	Calendrier des événements à venir et en développement ; *	Information	5 min.	16 h 59
5.	<u>Contrats devant être octroyés</u>			
5.1.	Fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux nécessaires pour des travaux d'électricité au Parc olympique ; *	Décision	10 min.	17 h 09
5.2.	Réfection des portes d'évacuation phase 1 ; *	Décision	10 min.	17 h 19
5.3.	Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique ; *	Décision	10 min.	17 h 29
6.	<u>Comité des immobilisations</u>			
6.1.	Rapport du président – rencontre du 1 ^{er} septembre 2021	Information	10 min.	17 h 39
6.2.	Dossier d'opportunité : Évaluation d'un système intégré en ressources humaines (SIRH) ; *	Décision	10 min.	17 h 49
6.3.	Dossier d'opportunité : Stratégie numérique intégrée (SNI) du Parc olympique ; *	Décision	10 min.	17 h 59
6.4.	Suivi sur le projet de remplacement de la toiture ;	Information et Discussion	30 min.	18 h 29

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET
DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

7.	<u>Comité des ressources humaines</u>			
7.1.	Rapport du président – rencontre du 31 août 2021	Information	10 min.	18 h 39
8.	<u>Comité de gouvernance et d'éthique</u>			
8.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 30 août 2021	Information	10 min.	18 h 49
8.2.	Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique ; *	Information	10 min.	18 h 59
9.	<u>Comité de vérification</u>			
9.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 7 septembre 2021 ;	Information	10 min.	19 h 09
9.2.	Nouveau régime d'emprunt du Parc olympique ; *	Décision	10 min.	19 h 19
		Information	5 min.	19 h 24
		Information	5 min.	19 h 29
10.	Varia			
11.	Huis clos			
12.	Levée de la séance			



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 14 septembre 2021.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Le membre suivant était absent :

M^{me} Marie-Jacqueline Saint-Fleur

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 29 juin 2021

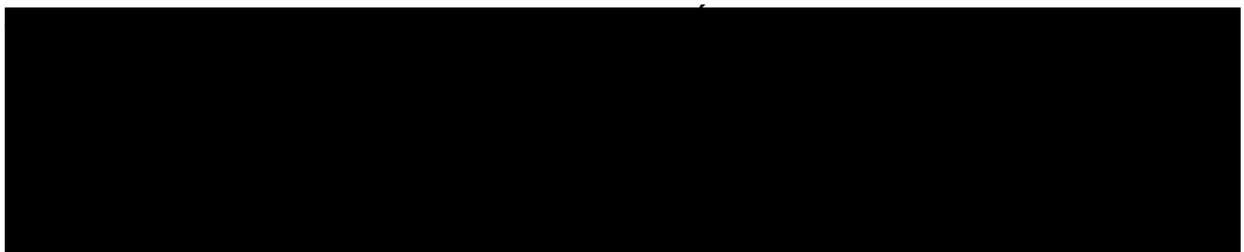
Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 29 juin 2021 et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. Communication du président

Le président du conseil mentionne qu'il est heureux de tenir pour la première fois depuis sa nomination à titre de président du conseil une rencontre du conseil d'administration en personne au Parc olympique. Il mentionne également ses priorités pour l'année à venir :

- Travaux d'immobilisations majeurs: remplacement de la toiture du Stade olympique, stratégie numérique intégrée, remplacement du funiculaire, réfection du hall touristique et de l'observatoire de la Tour ;
- Adoption du Plan stratégique 2022-2027 [REDACTED]
Dossier d'affaires du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique ;
- Enjeux liés aux ressources humaines: recrutement et rétention du personnel, plan de relève de plusieurs postes stratégiques, équité et diversité ;
- Nominations des nouveaux administrateurs afin d'amener le conseil d'administration à 13 membres tel que prévu par la loi constitutive du Parc olympique ;
- Gouvernance : réorganisation des comités du conseil d'administration en fonction de l'arrivée de nouveaux membres, création d'un exécutif, rythme, fréquence et durée des rencontres.

4. Communication du Président-directeur général



4.2 Calendrier des événements à venir et en développement

Les membres du conseil prennent connaissance de la programmation événementielle terminée, en cours et à venir dans les prochains mois.

5. Contrats devant être octroyés

5.1 Fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux nécessaires pour des travaux d'électricité au Parc olympique

RÉSOLUTION N° 8017

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703311 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux nécessaires pour des travaux d'électricité au Parc olympique » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 19 août 2021, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est La cie électrique Britton Itée ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets concernant l'octroi d'un contrat pour « Fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux nécessaires pour des travaux d'électricité au Parc olympique » ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'octroi d'un contrat pour « Fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux nécessaires pour des travaux d'électricité au Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de Sylvia Morin, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux nécessaires pour des travaux d'électricité au Parc olympique » à La cie électrique Britton Itée pour un montant maximal de 1 861 500 \$.

5.2 Réfection des portes d'évacuation phase 1

RÉSOLUTION N° 8018

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703243 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Réfection des portes d'évacuation phase 1 » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 7 avril 2021, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est le Groupe DCR ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets concernant l'octroi d'un contrat pour « Réfection des portes d'évacuation phase 1 » ;

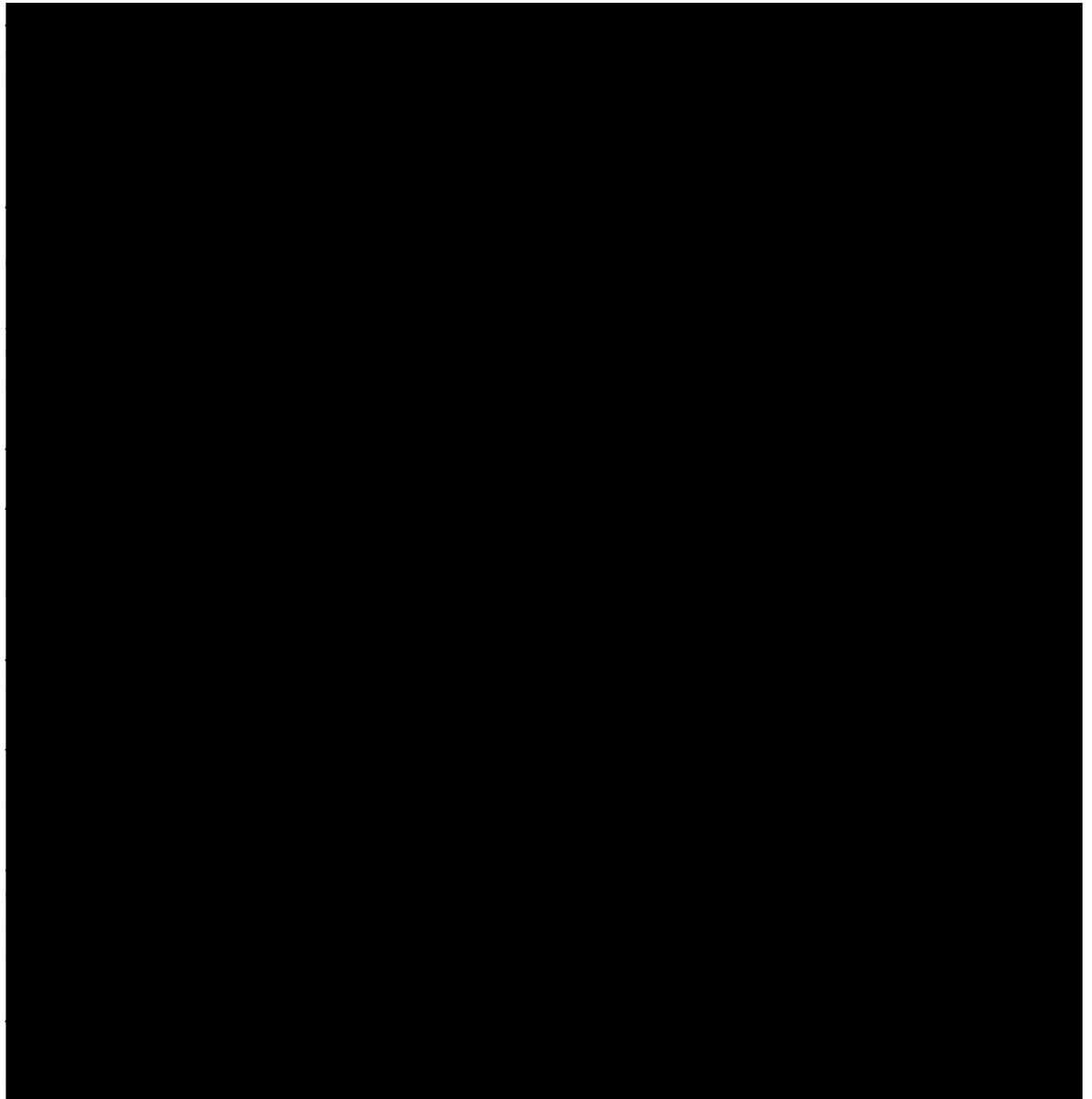
ATTENDU QUE M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'octroi d'un contrat pour « Réfection des portes d'évacuation phase 1 » ;

SUR PROPOSITION de Sylvia Morin, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Réfection des portes d'évacuation phase 1 » à la compagnie Groupe DCR pour un montant de de 1 495 000 \$.

5.3 Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique

RÉSOLUTION N° 8019





ATTENDU QU'en raison du caractère urgent, le Parc olympique a négocié et conclu un contrat de services de gré à gré avec l'ancien prestataire de services, Corps canadien des Commissionnaires (Division du Québec), pour la période du 26 août 2021, 17 h 1, au 15 septembre 2021, 23 h 59, et ce pour un montant total de 104 000,53 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Secrétaire général et vice-président des affaires juridiques et corporatives concernant l'octroi d'un contrat de gré à gré pour « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique » ;

ATTENDU QUE Mme Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'octroi d'un contrat de gré à gré pour « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de Christine Fréchette, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat de gré à gré pour « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique » à la firme Corps canadien des Commissionnaires (Division du Québec), pour la période du 16 septembre 2021 au 15 mars 2022. Le montant total du contrat ne pourra excéder 900 259,76 \$ plus taxes.

6. Recommandation des comités pour décision du conseil d'administration

6.1 Dossier d'opportunité : Évaluation d'un système intégré en ressources humaines (SIRH)

RÉSOLUTION N° 8020

ATTENDU QUE dans le contexte de l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, le Parc olympique prendra un virage organisationnel et technologique important afin de moderniser sa gestion événementielle et viser des objectifs de croissance de ses affaires ;

ATTENDU QUE le Parc olympique mettra de l'avant des actions concrètes pour automatiser et accroître la flexibilité de l'ensemble du processus et du parcours client par le biais d'un virage numérique, tant sur ses lieux physiques que dans ses systèmes transactionnels ;

ATTENDU QUE les intervenants des fonctions de ressources humaines devront effectuer un virage parallèle afin de moderniser leurs systèmes, outils et solutions technologiques ;

ATTENDU QUE le Parc olympique doit se doter d'une solution moderne de gestion des ressources humaines intégrée en mode infonuagique ;

ATTENDU QU'au terme d'une analyse des options, la solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) ne répond pas aux besoins du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le projet de système intégré en ressources humaines du Parc olympique est estimé à 3,9 M\$, ce qui en fait un « projet qualifié » au sens des *Règles relatives à la planification et la gestion des ressources informationnelles* du Secrétariat du Conseil du trésor ;

ATTENDU QUE selon les *Règles relatives à la planification et la gestion des ressources informationnelles*, les « projets qualifiés » doivent obtenir deux autorisations :

- une autorisation au terme de l'étape d'avant-projet, dont la demande est appuyée d'un dossier d'opportunité conforme au contenu prévu à l'article 35 (des Règles relatives à la planification et la gestion des ressources informationnelles) et devant être obtenue préalablement au début de la phase de planification;
- une autorisation au terme de la phase de planification, dont la demande est appuyée d'un dossier d'affaires conforme au contenu prévu à l'article 36 (des Règles relatives à la planification et la gestion des ressources informationnelles) et devant être obtenue préalablement au début de la phase d'exécution ;

ATTENDU QUE le Parc olympique a rédigé son dossier d'opportunité pour l'évaluation d'un système intégré en ressources humaines ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance dossier d'opportunité pour l'évaluation d'un système intégré en ressources humaines du Parc olympique ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'approbation du dossier d'opportunité pour l'évaluation d'un système intégré en ressources humaines du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de Carlyle Émile, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le Dossier d'opportunité pour l'évaluation d'un Système intégré en ressources humaines du Parc olympique.

6.2 Dossier d'opportunité : Stratégie numérique intégrée (SNI) du Parc olympique

RÉSOLUTION N° 8021

ATTENDU QUE dans le contexte de l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, le Parc olympique prendra un virage organisationnel et technologique important afin de moderniser sa gestion événementielle et viser des objectifs de croissance de ses affaires ;

ATTENDU QUE le Parc olympique mettra de l'avant des actions concrètes pour automatiser et accroître la flexibilité de l'ensemble du processus et du parcours client

par le biais d'un virage numérique, tant sur ses lieux physiques que dans ses systèmes transactionnels ;

ATTENDU QUE pour se faire, le Parc olympique à développer une Stratégie numérique intégrée ;

ATTENDU QUE la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique est estimée à plus de 20 M\$, ce qui en fait un « projet qualifié » au sens des *Règles relatives à la planification et la gestion des ressources informationnelles* du Secrétariat du Conseil du trésor ;

ATTENDU QUE selon les *Règles relatives à la planification et la gestion des ressources informationnelles*, les « projets qualifiés » doivent obtenir deux autorisations :

- une autorisation au terme de l'étape d'avant-projet, dont la demande est appuyée d'un dossier d'opportunité conforme au contenu prévu à l'article 35 (des Règles relatives à la planification et la gestion des ressources informationnelles) et devant être obtenue préalablement au début de la phase de planification;
- une autorisation au terme de la phase de planification, dont la demande est appuyée d'un dossier d'affaires conforme au contenu prévu à l'article 36 (des Règles relatives à la planification et la gestion des ressources informationnelles) et devant être obtenue préalablement au début de la phase d'exécution ;

ATTENDU QUE le Parc olympique a rédigé son dossier d'opportunité pour la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance dossier d'opportunité pour la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'approbation du dossier d'opportunité pour la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de Sylvia Morin, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le dossier d'opportunité pour la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique.

6.3 Nouveau régime d'emprunt du Parc olympique

RÉSOLUTION N° 8022

ATTENDU QUE, conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 13 de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (chapitre S-10.2), la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte au-delà du montant déterminé par le gouvernement le total de ses emprunts en cours et non encore remboursés ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A 6.001), la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique souhaite instituer un régime d'emprunts, valide du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2024, lui permettant d'emprunter un montant maximal de 389 600 000 \$, dont 31 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses besoins opérationnels, et 358 600 000 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par la ministre du Tourisme ;

ATTENDU QUE, à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement subventionnés par la ministre du Tourisme devront être convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QUE la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de marge de crédit, présentement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2024, permettant à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique d'emprunter un montant maximal de 389 600 000 \$, dont 31 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses besoins opérationnels, et 358 600 000 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par la ministre du Tourisme;

2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :

A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;

B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;

C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme;

3. QUE les emprunts contractés par la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :

A) pour les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les besoins opérationnels auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada :

a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants:

i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphes b du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A 6.001, r. 3);

ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;

b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours;

B) pour les emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :

a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432 2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention par marge de crédit en vigueur, à la convention de prêt à court terme ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;

c) pour chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit, une confirmation de transaction est transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement

d) les emprunts à court terme seront constatés par un billet global souscrit par la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre, chaque emprunt étant constaté à l'annexe de ce billet;

e) chacun des emprunts à long terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

f) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours;

4. **QU'**à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement subventionnés par la ministre du Tourisme soient convertis, lorsque les travaux sont complétés, en emprunts à long terme;

5. **QUE** le Président-directeur général, le Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives, le Vice-président Finances et administration et chef de la direction financière, le Vice-président Exploitation et développement commercial ou le Premier Vice-président Infrastructures et gestion de projets pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, à conclure en vertu du présent régime d'emprunts, tout emprunt, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et les modalités, à signer toute convention de prêt à court terme incluant le billet global et les annexes constatant les emprunts, toute convention de marge de crédit ou de prêt à long terme et tout billet, à consentir à toutes les clauses non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

6. **QU'**une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique à instituer le présent régime d'emprunts;

7. **QUE** la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

7. **Comité des immobilisations**

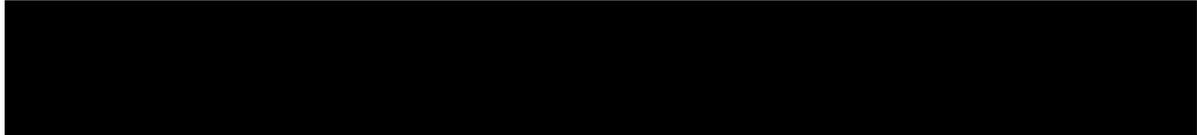
7.1 **Rapport du président – rencontre du 1^{er} septembre 2021**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 1^{er} septembre 2021. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

7.2 **Suivi sur le projet de remplacement de la toiture**

Les membres du conseil discutent des stratégies à adopter pour faire évoluer adéquatement et le plus rapidement possible le dossier du remplacement de la toiture du Stade olympique.

[REDACTED] M^e Denis Privé rappelle au membre du conseil les différentes étapes du processus par lequel est passé le Parc olympique dans les dernières années, ainsi que les règles et balises gouvernementales entourant l'approbation du dossier d'affaires du projet par le gouvernement.



M. Maurice Landry quitte la rencontre à 18 h 30.

8. Comité des ressources humaines

8.1 Rapport du président – rencontre du 31 août 2021

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 31 août 2021. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.

9. Comité de gouvernance et d'éthique

9.1 Rapport de la présidente – rencontre du 7 septembre 2021

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 7 septembre 2021. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information.

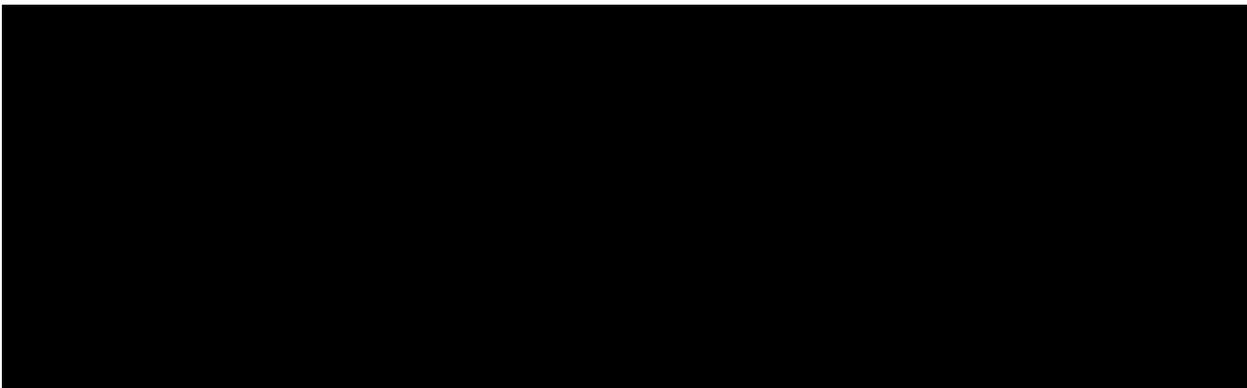
9.2 Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique

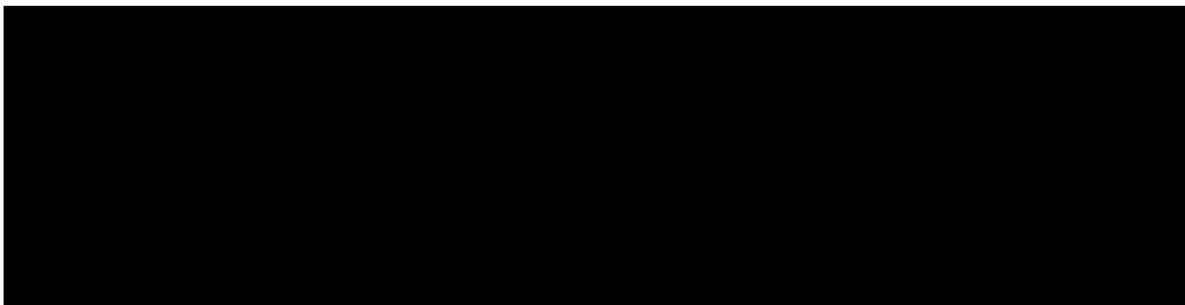
Mme Eve Paré mentionne que le plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique est complété 99 %. Il reste encore quelques éléments à discuter et à arrimer avec le Secrétariat du Conseil du trésor, mais il y a une rencontre prévue à ce sujet cette semaine. Le plan stratégique devrait donc être adopté par le conseil lors de sa rencontre du 2 novembre prochain.

10. Comité de vérification

10.1 Rapport de la présidente – rencontre du 7 septembre 2021

M. Éric Albert, membre du comité de vérification, présente, en l'absence de la présidente du comité, le rapport verbal faisant suite à la réunion du comité tenue le 7 septembre dernier. M. Albert présente les dossiers soumis au conseil pour information.





11. **Varia**

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

M^e Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la rencontre à 19 h 30 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

12. **Huis clos**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 35.

Pierre Laporte
Président

Denis Privé 2022.04.07
12:08:48 -04'00'

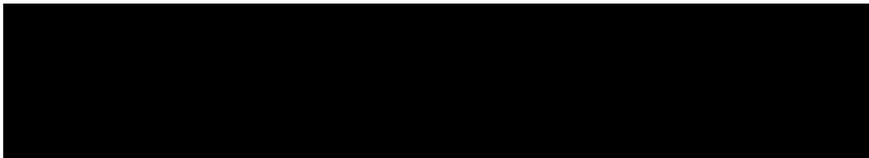
Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 8 octobre 2021 à 12 h 00
par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u> *	Décision	2 min.	12 h 02
Déclaration d'intérêt des administrateurs ;			
	Décision	45 min.	12 h 47
	Information	15 min.	13 h 02
4. Levée de la séance			

* Documents transmis

**Documents séance tenante



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 12 h 00 par vidéoconférence, le 8 octobre 2021.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
François Dépelteau
Carlyle Émile

Le membre suivant était absent :

M. Paul Arseneault

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

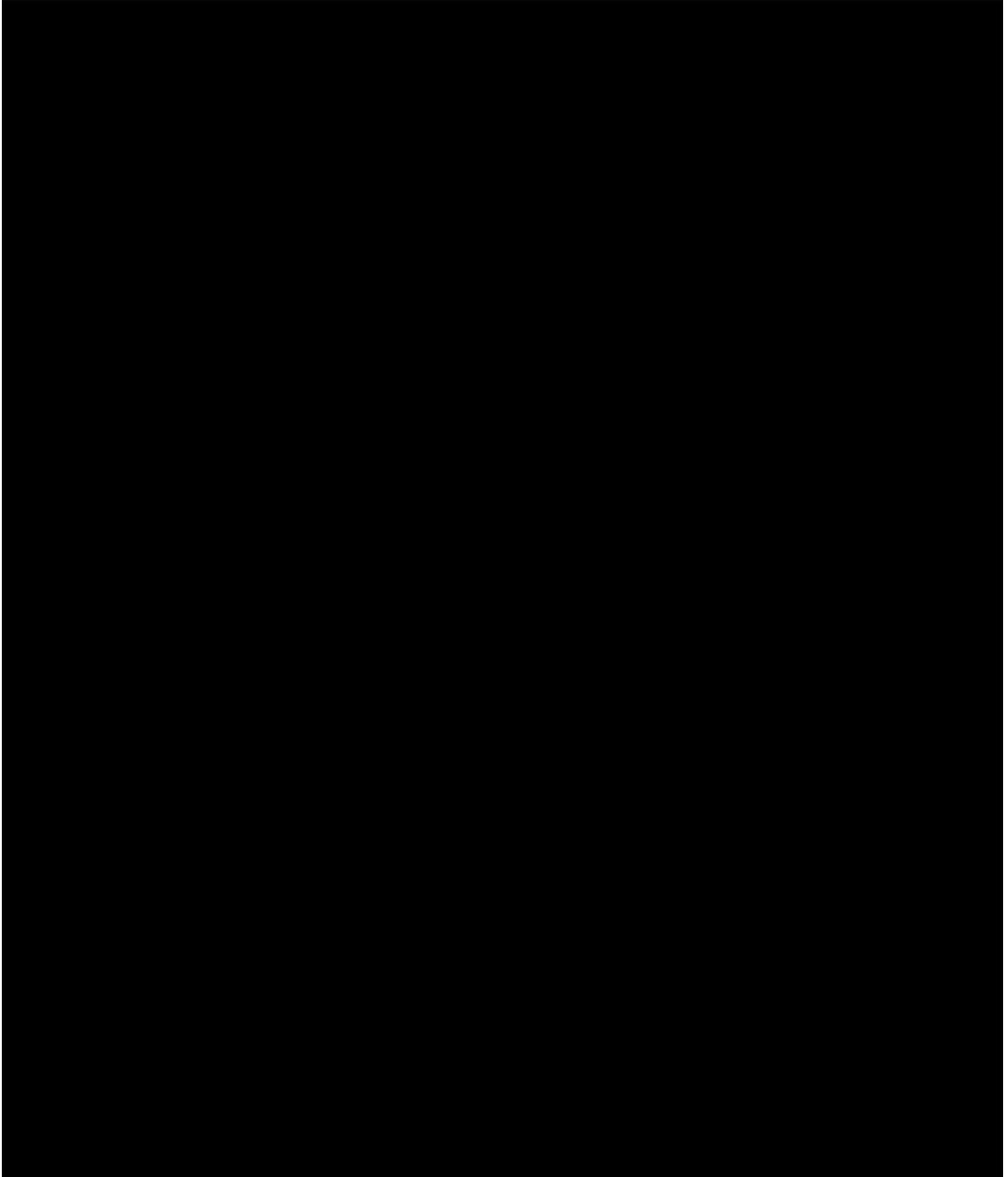
Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

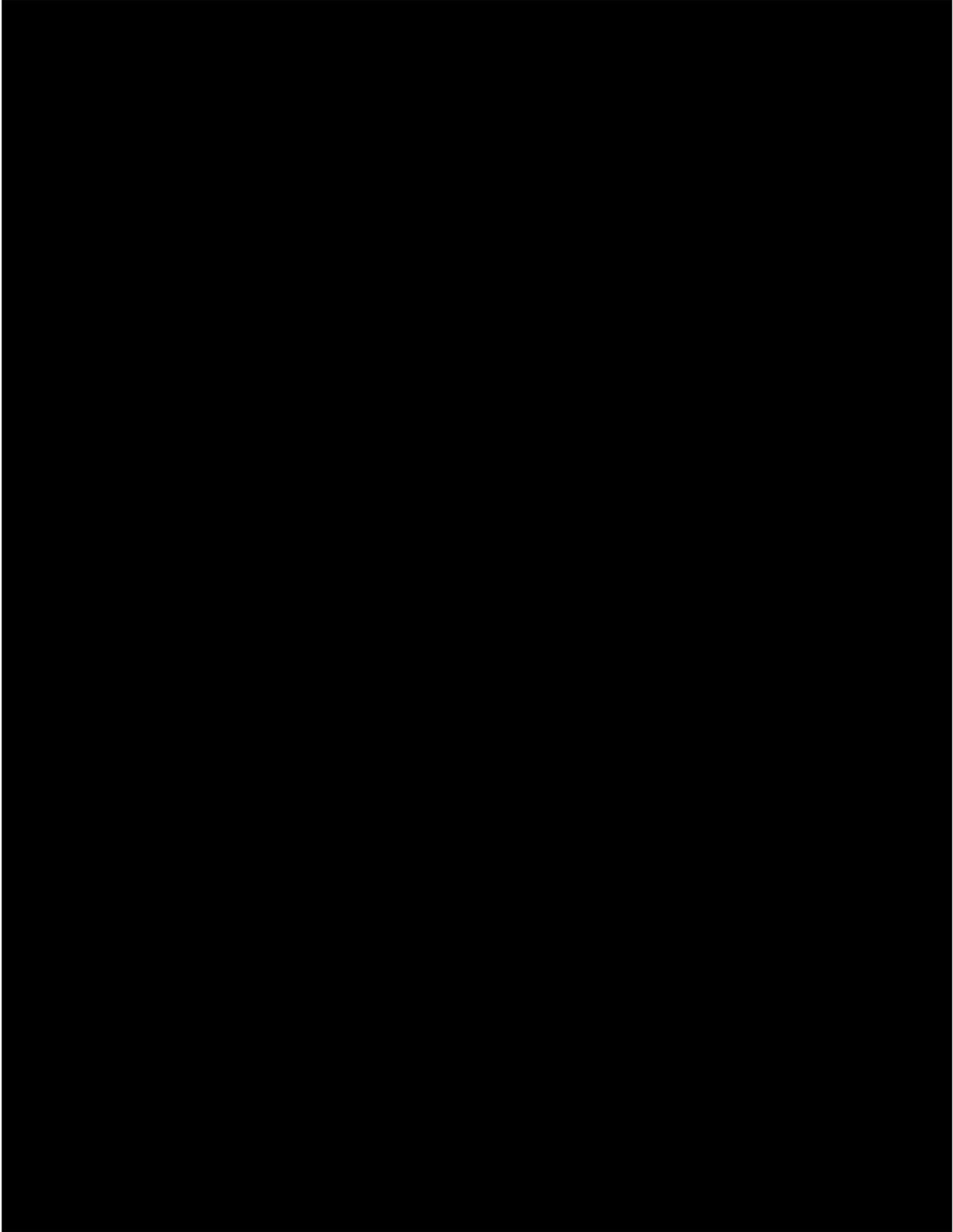
Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

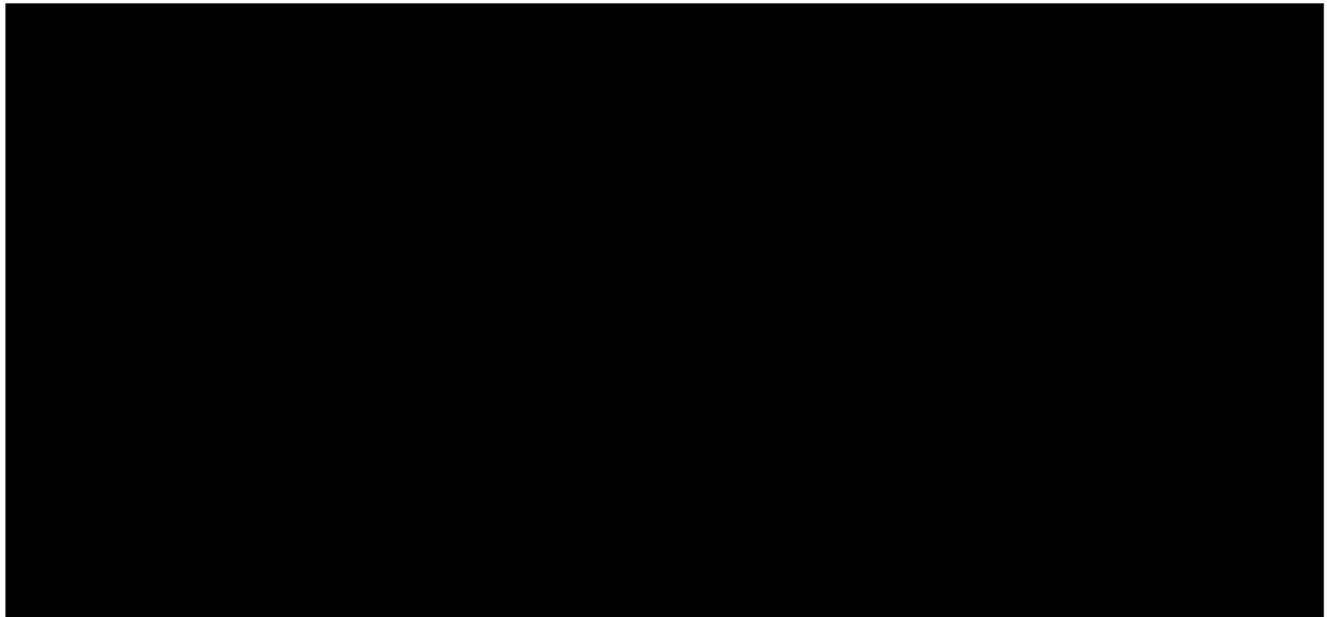
1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.







L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 13 h 00.

Pierre Laporte
Président

Denis Privé 2022.12.23
15:19:24 -05'00'

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 2 novembre 2021 à 16 h 30

Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal

Et par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 32
2.	<u>Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 14 septembre 2021 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 8 octobre 2021 ; *</u>	Décision	2 min.	16 h 34
3.	<u>Communication du Président</u>	Information	10 min.	16 h 59
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>			
4.1.	Calendrier des événements à venir et en développement ; *	Information	5 min.	17 h 04
	[REDACTED]	Information	15 min.	17 h 19
4.3.	Projet de création d'une société en commandite ; *	Information	15 min.	17 h 34
5.	<u>Recommandations des comités pour décision du conseil d'administration</u>			
5.1.	Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique ; *	Décision	10 min.	17 h 44
5.2.	Planification des investissements en immobilisations 2022-2032 ; *	Décision	10 min.	17 h 54
6.	<u>Comité des immobilisations</u>			
6.1.	Rapport du président – rencontre du 27 octobre 2021 ;	Information	10 min.	18 h 04
6.2.	Cadre de gestion des investissements en infrastructures ; *	Information	10 min.	18 h 14

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET
DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

-
- | | | | |
|--|---------------------------------|---------|---------|
| 7. <u>Suivi sur le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique ; *</u> | Information
et
discussion | 1 heure | 19 h 14 |
| 8. Varia | | | |
| 9. Huis clos | | | |
| 10. Levée de la séance | | | |



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 2 novembre 2021.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 14 septembre 2021 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 8 octobre 2021**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 14 septembre 2021 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 8 octobre 2021, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à les signer.

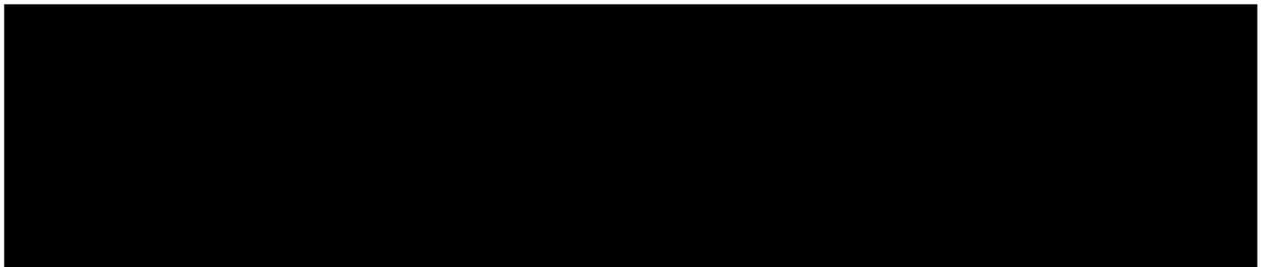
3. **Communication du président**

Le président du conseil souhaite souligner le succès de la performance artistique Sisyphe effectuée au Parc olympique par l'artiste Victor Pilon du 28 septembre au 27 octobre dernier. Il mentionne que cette performance a été réalisée par Lemieux Pilon 4D art, avec le soutien du Musée des beaux-arts de Montréal et du Parc olympique, et il exprime son souhait de revoir d'autres initiatives du genre se réaliser au Parc olympique.

4. **Communication du Président-directeur général**

4.1 **Calendrier des événements à venir et en développement**

Les membres du conseil prennent connaissance de la programmation événementielle terminée, en cours et à venir dans les prochains mois au Parc olympique.



4.3 **Projet de création d'une société en commandite**

M^e Denis Privé informe verbalement les membres du conseil qu'un projet de création d'une société en commandite est présentement en développement pour l'organisation du Festival Metro Metro par le Parc Olympique en collaboration avec les entreprises Groupe Midway et DNA. Ce projet s'inscrit dans la foulée de l'adoption de la nouvelle loi constitutive du Parc olympique et de la mise en œuvre de sa nouvelle mission de développement commercial. Un document sur la forme juridique et la structure d'opération de cette société en commandite sera transmis aux membres du conseil dans les prochains jours.

5. **Recommandation des comités pour décision du conseil d'administration**

5.1 **Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique**

RÉSOLUTION N° 8024

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) en vertu de l'article 2 de cette loi ;

ATTENDU QUE l'article 34 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État mentionne que « Le plan stratégique d'une société qui n'est pas assujétié à l'obligation d'établir un tel plan en vertu de la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01) est établi suivant la forme, la teneur et la périodicité déterminées par le gouvernement » ;

ATTENDU QUE le Parc olympique n'est pas assujétié à la Loi sur l'administration publique;

ATTENDU QUE le Parc olympique a élaboré un Plan stratégique 2022-2027 en tenant compte des exigences de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'États et du document intitulé *Orientations en matière de planification stratégique dans l'Administration gouvernementale* produit par le Secrétariat du Conseil du trésor et en vigueur depuis le 25 juin 2019 ;

ATTENDU QUE le Parc olympique a fait produire par l'auteur du *bulletin des ministères* de la revue *L'actualité*, M. Marc-Nicolas Kobrynsky, un rapport intitulé *Analyse du plan stratégique 2012-17 de la RIO et meilleures pratiques dans la création de plans stratégiques* et le Parc olympique a pris en compte les recommandations de ce rapport dans l'élaboration de son Plan stratégique 2022-2027 ;

ATTENDU QUE l'alinéa 1° de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État mentionne que le conseil d'administration du Parc olympique, dans l'exercice de ses fonctions, doit adopter le plan stratégique de la société ;

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'États mentionne que « Le plan stratégique d'une société visée à l'article 34 est soumis à l'approbation du gouvernement » ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE Madame Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption du Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de M. Carlyle Émile, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique.

5.2 Cadre de gestion des investissements en infrastructures

RÉSOLUTION N° 8025

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du Plan d'investissements en immobilisations 2022-2032 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE les investissements totaux inscrits au Plan d'investissements en immobilisations 2022-2032 du Parc olympique respectent les limites de l'enveloppe sectorielle décennale allouée en juillet 2021 par le Secrétariat du Conseil du trésor pour la période 2022-2032 ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des immobilisations à l'effet d'approuver le Plan d'investissements en immobilisations 2022-2032 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'adoption du Plan d'investissements en immobilisations 2022-2032 du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Jacqueline Saint-Fleur, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le Plan d'investissements en immobilisations 2022-2032 du parc olympique, tel que joint en annexe de la présente.

6. Comité des immobilisations

M. Maurice Landry se joint à la rencontre à 18 h 00.

6.1 Rapport du président – rencontre du 27 octobre 2021

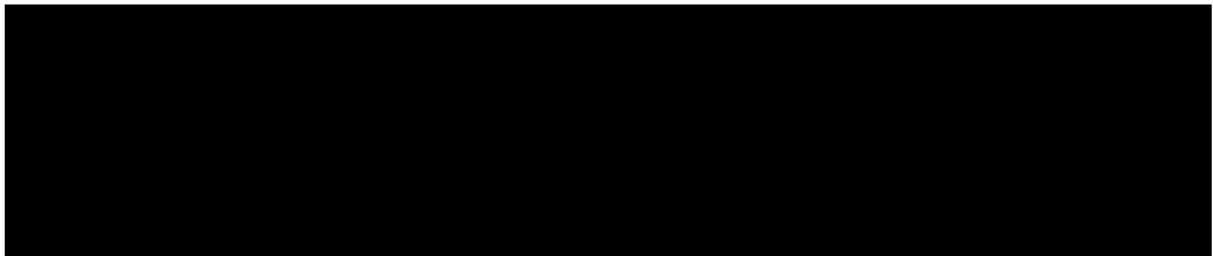
Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 27 octobre 2021. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

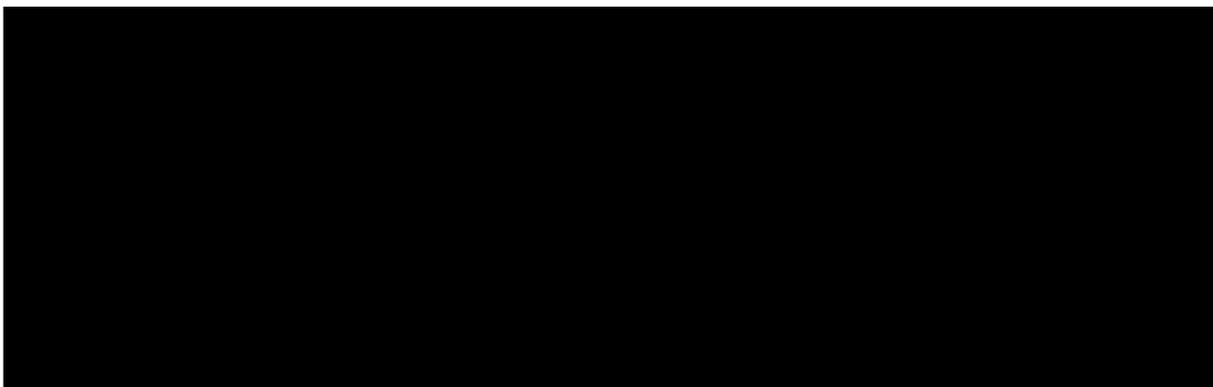
6.2 Cadre de gestion des investissements en infrastructures

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document intitulé Cadre de gestion des investissements publics en infrastructures. Ce document présente un inventaire détaillé des infrastructures du Parc olympique, l'état et le déficit de maintien d'actifs des infrastructures et les orientations et objectifs par secteur. De plus, le document présente de façon détaillée la description des processus de gestion.

7. Suivi sur le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique

Les membres du conseil discutent du suivi et de l'avancement de divers éléments entourant le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique. Plus précisément, les membres discutent des éléments suivants :





8. **Varia**

Le président du conseil mentionne qu'il est satisfait et content du travail effectué par les différentes équipes du Parc olympique, ainsi que les travaux des comités du conseil d'administration et de l'ensemble du conseil d'administration.

M^e Denis Privé et MM. Sylvain Bédard et Maurice Landry quittent la rencontre à 18 h 45 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

9. **Huis clos**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 00.

Pierre Laporte
Président

Denis Privé 2022.04.11
13:41:25 -04'00'

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 16 décembre 2021 à 8 h
par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

-
- | | | | |
|--|----------|---------|--------|
| 1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u> * | Décision | 2 min. | 8 h 02 |
| Déclaration d'intérêt des administrateurs ; | | | |
|  | Décision | 25 min. | 8 h 27 |
| 3. Levée de la séance | | | |

* Documents transmis

**Documents séance tenante



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 8 h 00 par vidéoconférence, le 16 décembre 2021.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
François Dépelteau
Carlyle Émile
Alain Lavoie

Les membres suivants étaient absents :

M^{mes} Annie Bernard
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

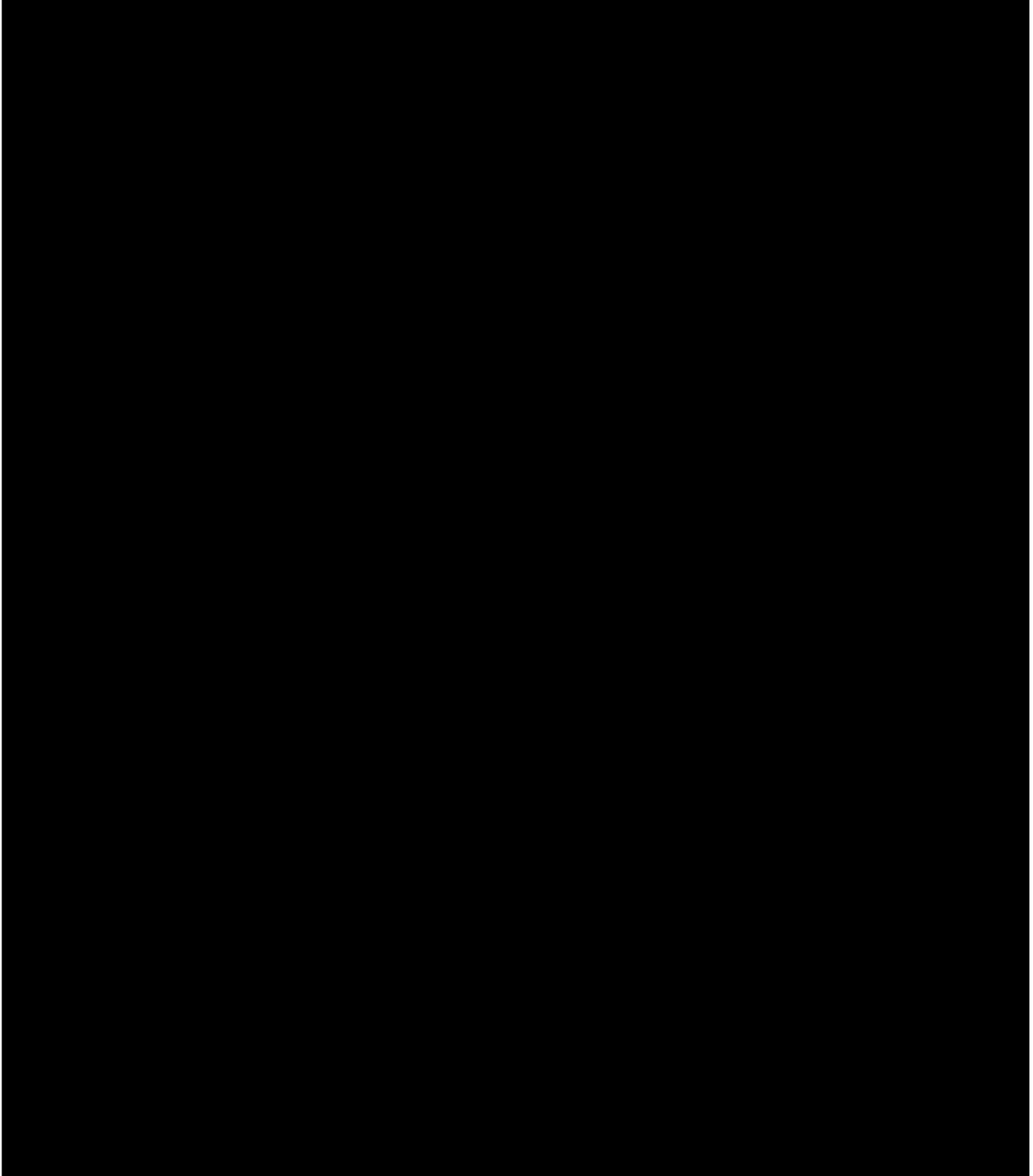
Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

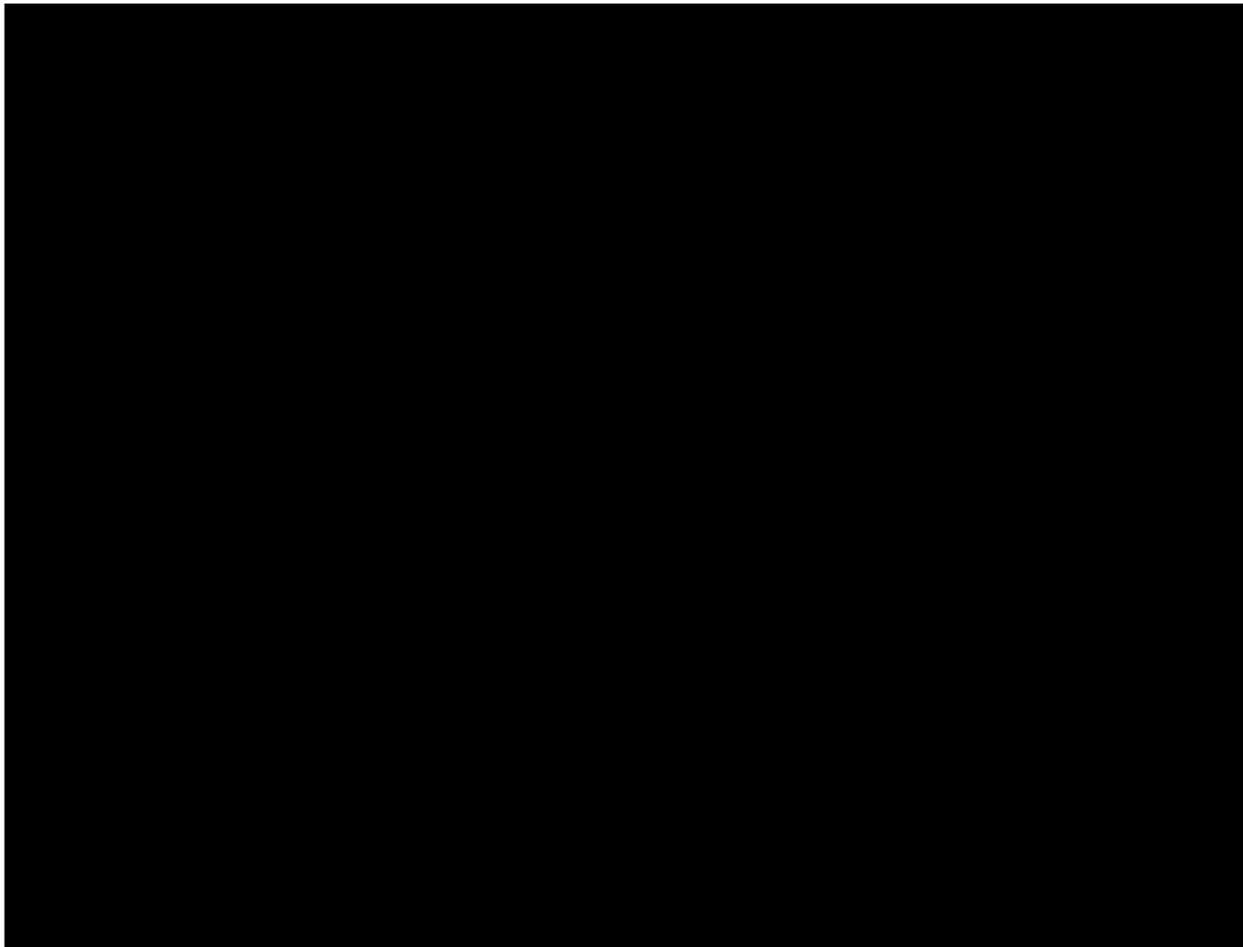
Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.





L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 8 h 30.

Pierre Laporte
Président

Denis Privé 2022.04.07
12:11:09 -04'00'

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 18 janvier 2022 à 16 h 30
Endroit : Par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 32
2.	<u>Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 2 novembre 2021 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 16 décembre 2021 ; *</u>	Décision	2 min.	16 h 34
3.	<u>Communication du Président</u>	Information	10 min.	16 h 44
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>	Information et communication	15 min.	16 h 59
	[REDACTED]			
	Desserte du Parc olympique en transports collectifs et actifs ;			
	[REDACTED]			
4.2.	Lettre co-signée Finances SCT : planification budgétaire devancée ; *			
5.	<u>Recommandations des comités pour décision du conseil d'administration</u>			
5.1.	Calendrier 2022-2023 des rencontres du CA et des comités ; *	Décision	5 min.	17 h 04
6.	<u>Comité des immobilisations</u>			
6.1.	Rapport du président – rencontre du 24 novembre 2021 ;	Information	10 min.	17 h 14
	[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 19
7.	<u>Comité de gouvernance et d'éthique</u>			
7.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 1 ^{er} décembre 2021 ;	Information	10 min.	17 h 29
7.2.	Suivi sur la nomination d'un nouvel administrateur ;	Information	5 min.	17 h 34

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET
DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

8. Comité de vérification

8.1. Rapport de la présidente – rencontre du 10 novembre 2021 ;	Information	10 min.	17 h 44
[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 49
[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 54

9. Comité des ressources humaines

9.1. Rapport du président – rencontres du 30 novembre 2021 et du 9 décembre 2021 ;	Information	10 min.	18 h 04
--	-------------	---------	---------

10. Varia

11. Huis clos

12. Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 18 janvier 2022.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Annie Bernard
Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
François Dépelteau
Carlyle Émile
Alain Lavoie

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

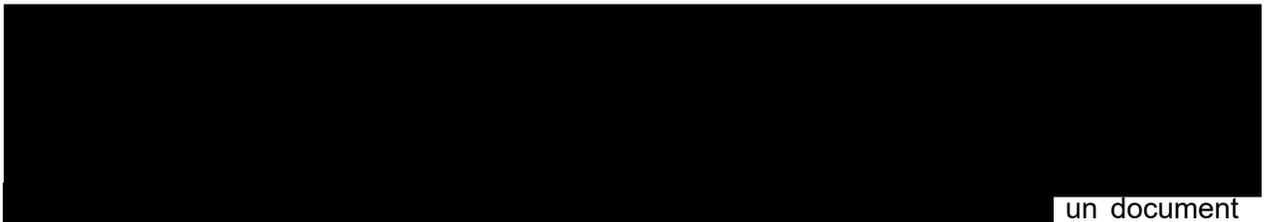
2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 2 novembre 2021 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2021

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 2 novembre 2021 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 16 décembre 2021, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication du président

Le président du conseil souhaite une bonne et heureuse année 2022 à l'ensemble des administrateurs et des employés du Parc olympique. Il mentionne que bien que la situation pandémique demeure préoccupante, nous devons rester optimistes pour les mois à venir. Il espère pouvoir reprendre les rencontres du conseil d'administration en présence au Parc olympique dans quelques semaines.

4. Communication du Président-directeur général



un document
faisant état de la desserte exceptionnelle du Parc olympique en transports collectifs et actifs,

4.2 Lettre co-signée Finances SCT : planification budgétaire devancée

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre co-signée par M. Pierre Côté, Sous-ministre des Finances, et M. Éric Ducharme, Secrétaire du Conseil du trésor, reçue le 21 novembre 2021 par le Parc olympique. Cette lettre mentionne que pour l'élaboration du budget 2022-2023, le Secrétariat du Conseil du trésor demande que les prévisions budgétaires lui soient transmises au plus tard le 21 janvier 2022. Pour le Parc olympique, cette date du 21 janvier 2022 est de plusieurs semaines en avance sur l'échéancier normal prévu. Une rencontre extraordinaire du conseil d'administration sera prévue sous peu pour l'adoption du budget 2022-2023.

5. Recommandation des comités pour décision du conseil d'administration

5.1 Calendrier 2022-2023 des rencontres du CA et des comités

RÉSOLUTION N° 8027

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration pour l'année 2022-2023 ;

ATTENDU QUE Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption du calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration pour l'année 2022-2023 ;

SUR PROPOSITION de M. Carlyle Émile, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

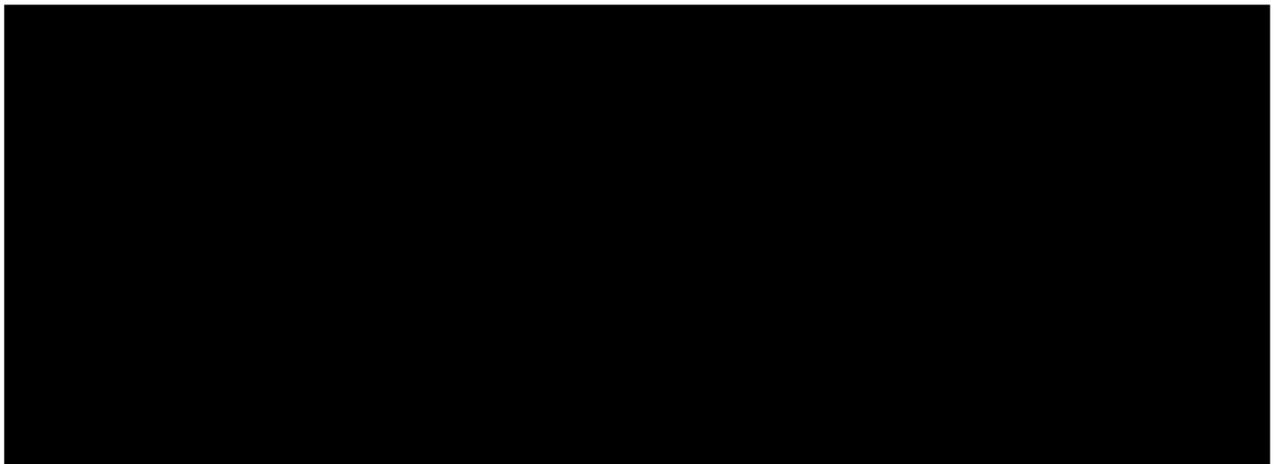
D'ADOPTER le calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration pour l'année 2022-2023.

6. Comité des immobilisations

M. Maurice Landry se joint à la rencontre à 17 h 15.

6.1 Rapport du président – rencontre du 24 novembre 2021

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 24 novembre 2021. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.



M. Maurice Landry quitte la rencontre à 17 h 55.

7. Comité de gouvernance et d'éthique

7.1 Rapport de la présidente – rencontre du 1^{er} décembre 2021

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 1^{er} décembre 2021. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

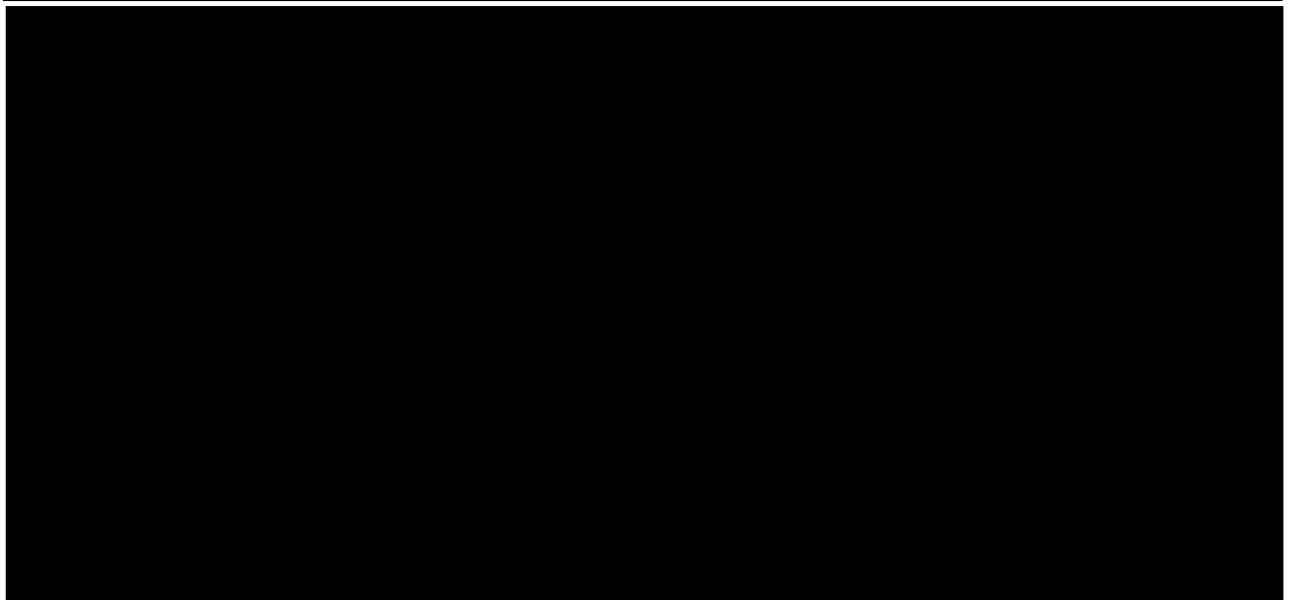
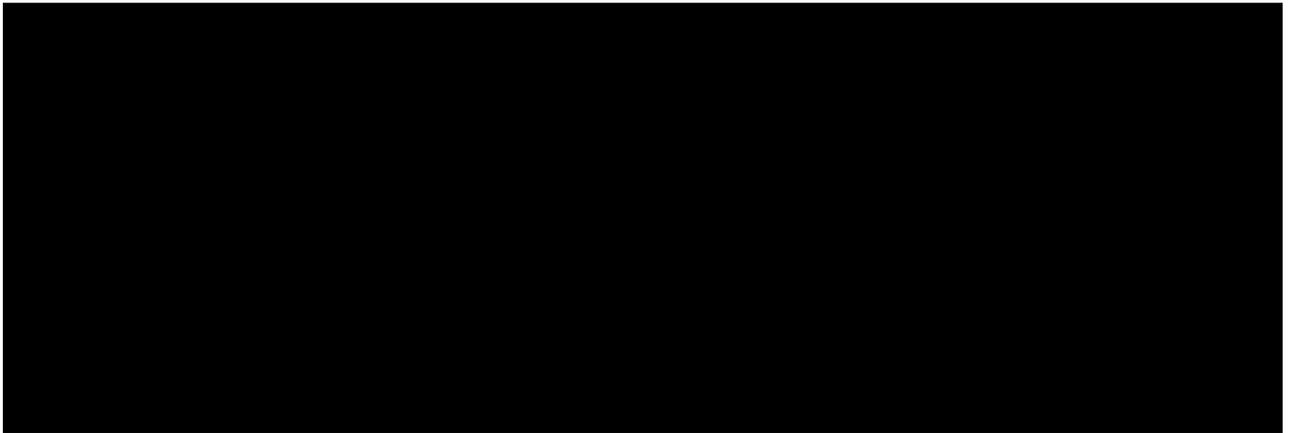
7.2 Suivi sur la nomination d'un nouvel administrateur

La présidente du comité et le président-directeur général présente un suivi verbal sur la nomination d'un nouvel administrateur pour combler le siège vacant au conseil d'administration. La recommandation du conseil à l'effet de nommer [REDACTED] à titre d'administratrice du Parc olympique tient toujours. Toutefois, pour des raisons essentiellement administratives en lien avec l'obligation du Parc olympique de consulter la Ville de Montréal et les conseils arrondissements limitrophes, la nomination n'a toujours pas été entérinée. Cette nomination pourrait ce faire dans les prochaines semaines.

8. Comité de vérification

8.1 Rapport de la présidente – rencontre du 10 novembre 2021

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 10 novembre 2021. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.



9. Comité des ressources humaines

9.1 Rapport du président – rencontres du 30 novembre 2021 et du 9 décembre 2021

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite aux réunions comité tenues le 30 novembre 2021 et le 9 décembre 2021. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

10. Varia

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

M^e Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la rencontre à 18 h 25 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

11. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h 45.



Pierre Laporte
Président

 2022.12.23
15:22:49 -05'00'

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 7 février 2022 à 16 h 30
par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u> *	Décision	2 min.	16 h 32
Déclaration d'intérêt des administrateurs ;			
[REDACTED]	Décision	25 min.	16 h 27
[REDACTED]	Décision	5 min.	17 h 02
4. Levée de la séance			

* Documents transmis

**Documents séance tenante



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 7 février 2022.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Annie Bernard
Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
François Dépelteau
Carlyle Émile
Alain Lavoie

Le membre suivant était absent :

M. Éric Albert

Étaient présents à titre d'invités :

M. Sylvain Bédard

M^{me} Annie Lemire

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Budget 2022-2023 du Parc olympique

RÉSOLUTION N° 8028

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.2 c) du Règlement 180 concernant le comité de vérification, le comité examine et recommande pour approbation au conseil d'administration le budget annuel de la Société ;

ATTENDU QUE le dépôt du budget est devancé cette année pour se conformer à la directive du Secrétariat du Conseil du trésor, les prévisions budgétaires devant être approuvées au plus tard le 7 février 2022 ;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a depuis deux ans grandement affecté les revenus autonomes du Parc olympique en raison des obligations sanitaires engendrant les fermetures partielles ou complètes du Centre sportif, de la Tour, du Stade olympique et de l'Esplanade ;

ATTENDU QUE le Parc olympique a pris toutes les mesures nécessaires de contrôle des dépenses afin d'optimiser ses ressources, tout en continuant à jouer un rôle civique de société publique dans le contexte de la pandémie ;

ATTENDU QUE le Parc olympique souhaite conserver l'excédent cumulé afin de pouvoir investir au moment opportun et démarrer des projets qui produiront des revenus futurs ;

ATTENDU QU'afin de mener à bien sa mission commerciale et de jouer son rôle d'acteur économique dans la relance de l'économie événementielle et tout particulièrement dans l'est de Montréal, le Parc olympique souhaite combler le déficit de l'exercice 2022-2023 avec une subvention supplémentaire ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification relative au budget 2022-2023 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité de vérification, recommande l'adoption du budget 2022-2023 du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de M. Carlyle Émile, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le budget 2022-2023 du Parc olympique ;

ÉTANT ENTENDU QUE le Parc olympique conserve l'excédent cumulé **ET** qu'il souhaite combler le déficit avec une subvention supplémentaire.

3. **Plan d'effectif et budget annuel de rémunération des dirigeants et des employés du Parc olympique pour 2022-2023**

RÉSOLUTION N° 8029

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.2 b) du Règlement 179 concernant le comité des ressources humaines, le comité recommande pour approbation au conseil d'administration le plan d'effectif du Parc olympique ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.2 i) de ce même règlement, le comité des ressources humaines recommande au conseil d'administration le budget total annuel de rémunération des dirigeants et des employés du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des ressources humaines relative au plan d'effectif et au budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique pour 2022-2023 ;

ATTENDU QUE M. Carlyle Émile, président du comité des ressources humaines, recommande l'adoption du plan d'effectif et du budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique pour 2022-2023 ;

SUR PROPOSITION de Mme Eve Paré, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des dirigeants et des employés du Parc olympique pour 2022-2023.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 17 h 00.



Pierre Laporte
Président

 2022.04.07
12:11:54 -04'00'

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 22 février 2022 à 16 h 30
Endroit : par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 32
2.	<u>Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 18 janvier 2022 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 7 février 2022 ; *</u>	Décision	2 min.	16 h 34
3.	<u>Communication du Président</u>	Information	10 min.	16 h 44
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>			
4.1.	Mise à jour du Plan stratégique 2022-2027 ; *	Décision	5 min.	16 h 49
4.2.	Visite du sous-ministre adjoint au Parc olympique ; *	Information	5 min.	16 h 54
5.	<u>Recommandations des comités pour décision du conseil d'administration</u>	Décisions	30 min.	17 h 24
5.1.	Contrat pour Service d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique ; *			
5.2.	Contrat pour Service de sécurité événementielle au Parc olympique ; *			
5.3.	Contrat pour Approvisionnement des mâts pour les drapeaux de l'Esplanade ; *			
5.4.	Contrat pour les travaux en CVCA (chauffage, climatisation et air climatisé) de la Tour ; *			
5.5.	Contrat en électricité des espaces touristiques de la Tour ; *			
5.6.	Contrat pour travaux sur la structure d'acier au sommet de la Tour ; *			
5.7.	Contrat pour l'achat, la livraison et l'installation d'un compacteur à déchets ; *			
5.8.	Contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un système de télésurveillance, d'acquisition et de contrôle de données SCADA ; *			

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET
DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

<div style="background-color: black; height: 30px; width: 100%;"></div>		
6. <u>Comité de vérification</u>		
6.1. Rapport de la présidente – rencontre du 4 février 2022 ;	Information	10 min. 17 h 34
<div style="background-color: black; height: 20px; width: 100%;"></div>	Information	5 min. 17 h 39
7. <u>Comité des ressources humaines</u>		
7.1. Rapport du président – rencontre du 1 ^{er} février 2022 ;	Information	10 min. 17 h 49
7.2. Évaluation du maintien de l'équité salariale ; *	Information	5 min. 17 h 54
8. <u>Comité des immobilisations</u>		
8.1. Rapport du président – rencontre du 9 février 2022 ;	Information	10 min. 18 h 04
8.2. Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique ; *	Information	15 min. 18 h 19
9. <u>Comité de gouvernance et d'éthique</u>		
9.1. Rapport de la présidente – rencontre du 2 février 2022 ;	Information	10 min. 18 h 29
9.2. Statut sur les événements et enjeux événementiels ; *	Information	5 min. 18 h 34
<div style="background-color: black; height: 20px; width: 100%;"></div>	Information	5 min. 18 h 39
10. Varia		
11. Huis clos		
11.1. Calendrier du CA et des comités ; Mandats du CA et des comités ; Composition des comités ;		
12. Levée de la séance		



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 22 février 2022.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Annie Bernard
Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
François Dépelteau
Carlyle Émile
Alain Lavoie

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 18 janvier 2022 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 7 février 2022**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 18 janvier 2022 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 7 février 2022, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. **Communication du président**

Le président du conseil mentionne que tel que prévu à l'ordre du jour, le calendrier des rencontres du conseil d'administration et des comités, les mandats du conseil et des comités, ainsi que la composition des quatre comités seront discutés lors du huis clos de la rencontre. Il mentionne également qu'il souhaite que la prochaine rencontre du conseil d'administration prévue le 29 mars prochain se fasse en personne au Parc olympique.

4. **Communication du Président-directeur général**

4.1 **Mise à jour du Plan stratégique 2022-2027**

RÉSOLUTION N° 8030

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution 8024 du 2 novembre 2021, a adopté le Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE certaines évolutions en lien avec le contexte interne et externe du Parc olympique imposent d'apporter des modifications à certaines cibles du plan stratégique avant sa transmission au gouvernement du Québec en vue de son approbation finale ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modifications apportées au Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE madame Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption, tel que modifié, du Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de M. Pierre Laporte, président du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique, tel que modifié et présenté en annexe de la présente.

4.2 Visite du sous-ministre adjoint au Parc olympique

Le président-directeur général informe les membres du conseil qu'une visite des installations du Parc olympique a eu lieu le 16 février dernier en présence du nouveau sous-ministre adjoint à la prospective, aux politiques et à la performance au Ministère du Tourisme, M. Jessy Baron. Les membres du conseil prennent connaissance du document d'accompagnement qui a été présenté lors de la visite.

5. Recommandation des comités pour décision du conseil d'administration

5.1 Contrat pour Service d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique

RÉSOLUTION N° 8031

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public EX527086 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 20 décembre 2021, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives relative à l'octroi d'un contrat pour les « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique » ;

ATTENDU QUE madame Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'octroi d'un contrat pour les « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de M. Carlyle Émile, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Service d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique » à la firme Corps Canadien des Commissionnaires (Division du Québec), pour la période du 16 mars 2022 au 16 mars 2027. Le montant total du contrat ne pourra excéder 11 805 350,50 \$ plus taxes.

5.2 Contrat pour Service de sécurité événementielle au Parc olympique

RÉSOLUTION N° 8032

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public EX526356 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Service de sécurité événementielle au Parc olympique » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 23 décembre 2021, deux (2)

soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le contrat s'échelonnait sur une période de trois (3) ans à compter du 16 mars 2022 et que le Parc olympique pourra, à sa seule discrétion, renouveler ledit contrat pour deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois si la direction responsable de la supervision et de la coordination des services rendus par le prestataire de service s'en déclare satisfaite ;

ATTENDU QUE le montant estimé du contrat est de 910 500 \$ plus taxes pour un total de cinq (5) ans et que ce montant a été établi sur la base d'un calcul soumis par le prestataire de services incluant tous les avantages sociaux, frais reliés à la main-d'œuvre, frais de déplacement, frais d'administration et profits ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives relative à l'octroi d'un contrat pour les « Service de sécurité événementielle au Parc olympique » ;

ATTENDU QUE madame Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'octroi d'un contrat pour les « Service de sécurité événementielle au Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de M. Carlyle Émile, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Service de sécurité événementielle au Parc olympique » à la firme 9310-8405 Québec inc. - Zone sécurisée, pour la période du 16 mars 2022 au 15 mars 2025, avec possibilité de deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois, soit au plus tard le 15 mars 2027.

5.3 Contrat pour Approvisionnement des mâts pour les drapeaux de l'Esplanade

RÉSOLUTION N° 8033

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703480 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Fourniture et livraison de cent trente-deux (132) mâts pour drapeaux pour l'Esplanade du Parc olympique » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 21 janvier 2022, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Fourniture et livraison de cent trente-deux (132) mâts pour drapeaux pour l'Esplanade du Parc olympique » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Fourniture et livraison de cent trente-deux (132) mâts pour drapeaux pour l'Esplanade du Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Fourniture et livraison de cent trente-deux (132) mâts pour drapeaux pour l'Esplanade du Parc olympique » à la compagnie 9411-8296 Québec Inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 337 032 \$.

5.4 Contrat pour les travaux en CVCA (chauffage, climatisation et air climatisé) de la Tour

RÉSOLUTION N° 8034

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703383 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Lot 20 CVCA » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 20 janvier 2022, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Lot 20 CVCA » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Lot 20 CVCA » ;

SUR PROPOSITION de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Lot 20 CVCA » à la compagnie Le Groupe Centco inc., qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 1 894 500 \$.

5.5 Contrat en électricité des espaces touristiques de la Tour

RÉSOLUTION N° 8035

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703356 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Lot 12 Électricité » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 6 janvier 2022, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Lot 12 Électricité » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Lot 12 Électricité » ;

SUR PROPOSITION de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Lot 12 Électricité » à la compagnie Lambert Somec Inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 3 929 200 \$.

5.6 Contrat pour travaux sur la structure d'acier au sommet de la Tour

RÉSOLUTION N° 8036

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703389 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Lot 24 Structure d'acier » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 21 janvier 2022, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Lot 24 Structure d'acier » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Lot 24 Structure d'acier » ;

SUR PROPOSITION de Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Lot 24 Structure d'acier » à la compagnie Quirion Métal inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 7 820 000 \$.

5.7 Contrat pour l'achat, la livraison et l'installation d'un compacteur à déchets

RÉSOLUTION N° 8037

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public BE600535 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Fourniture, livraison et installation d'un compacteur/conteneur à déchets et verseurs hydrauliques » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 24 janvier 2022, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Fourniture, livraison et installation d'un compacteur/conteneur à déchets et verseurs hydrauliques » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Fourniture, livraison et installation d'un compacteur/conteneur à déchets et verseurs hydrauliques » ;

SUR PROPOSITION de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Fourniture, livraison et installation d'un compacteur/conteneur à déchets et verseurs hydrauliques » à la compagnie Maître Compacteur Inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 327 570 \$.

5.8 Contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un système de télésurveillance, d'acquisition et de contrôle de données SCADA

RÉSOLUTION N° 8038

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703579 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « SCADA Réseaux électriques – phase 1 (Système de télésurveillance, d'acquisition et de contrôle de données » ;

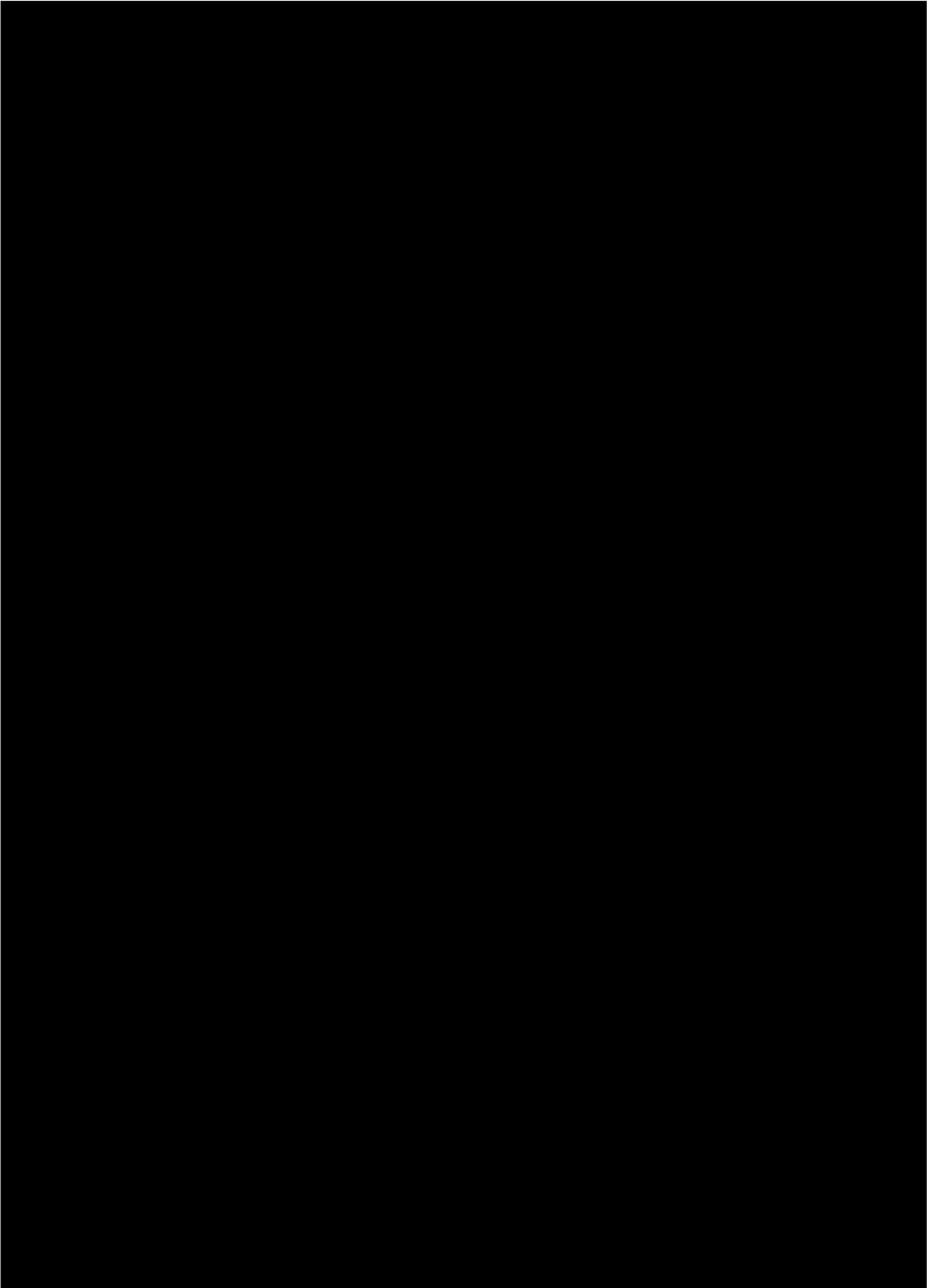
ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 26 janvier 2022, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

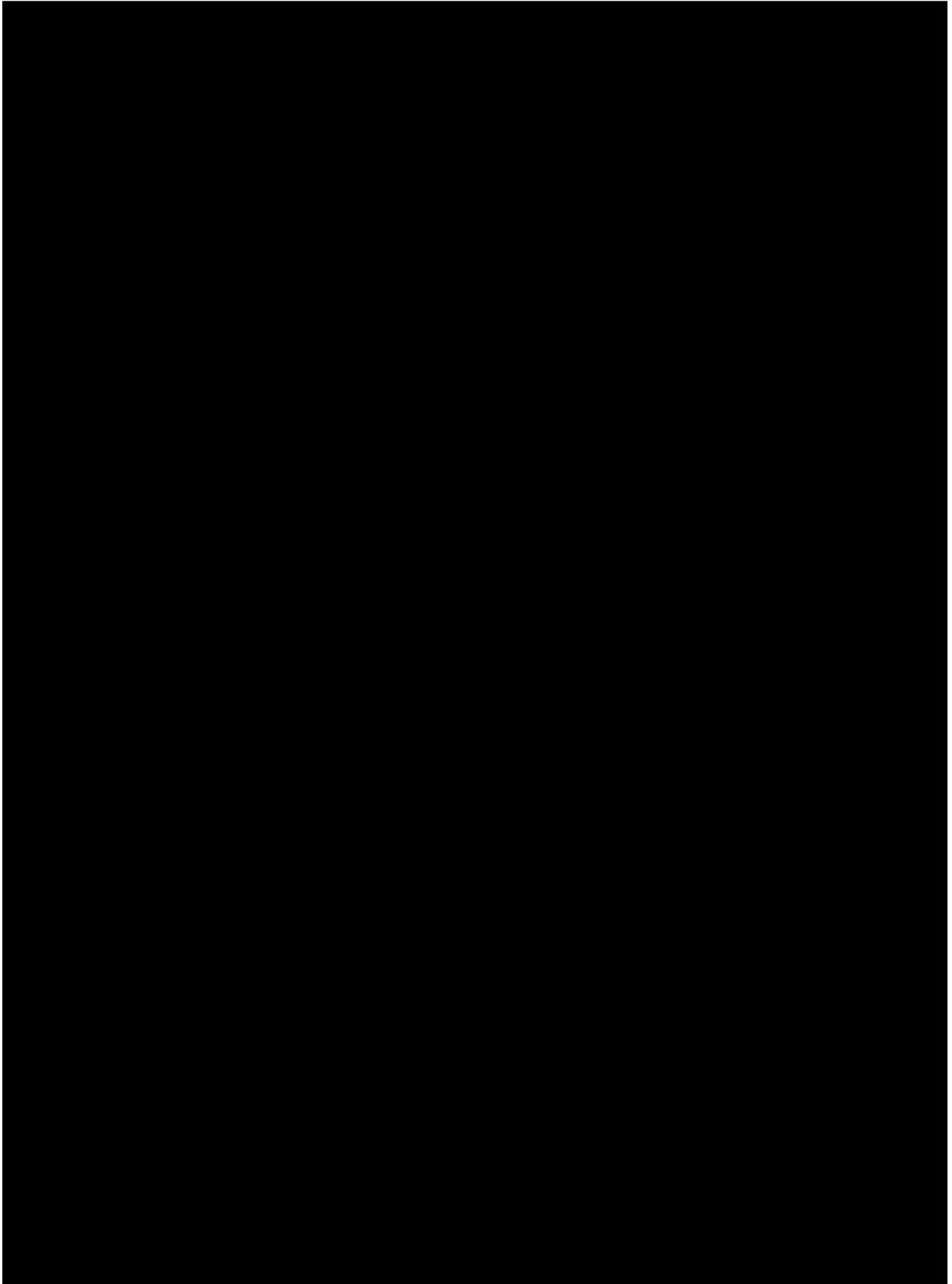
ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « SCADA Réseaux électriques – phase 1 (Système de télésurveillance, d'acquisition et de contrôle de données » ;

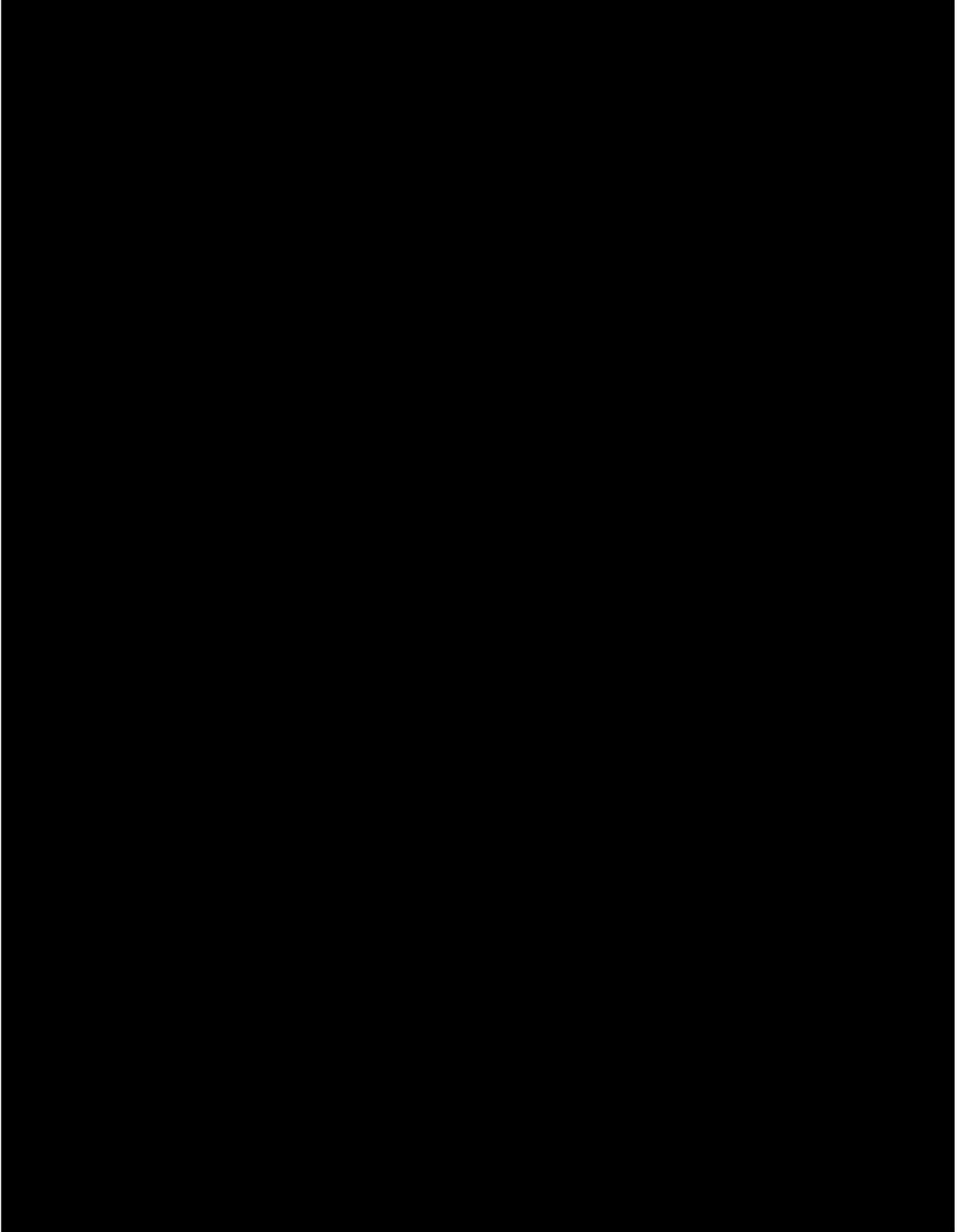
ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « SCADA Réseaux électriques – phase 1 (Système de télésurveillance, d'acquisition et de contrôle de données » ;

SUR PROPOSITION de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « SCADA Réseaux électriques – phase 1 (Système de télésurveillance, d'acquisition et de contrôle de données » à la compagnie Génisys Groupe Conseil inc., qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 537 129 \$.



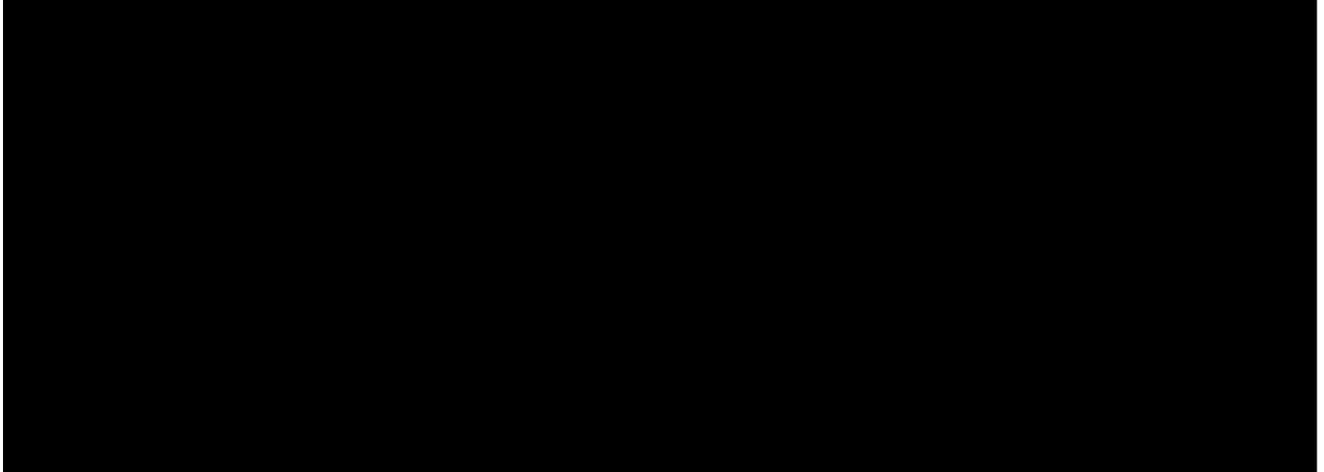




6. **Comité de vérification**

6.1 **Rapport de la présidente – rencontre du 4 février 2022**

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 4 février 2022. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.



7. **Comité des ressources humaines**

7.1 **Rapport du président – rencontre du 1^{er} février 2022**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 1^{er} février 2022. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

7.2 **Évaluation du maintien de l'équité salariale**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport concernant l'évaluation du maintien de l'équité salariale au Parc olympique. Un programme d'équité salariale comprenant toutes les fonctions sauf les vice-présidents et le président-directeur général a été réalisé au Parc olympique. Il s'agit, en vertu de la Loi sur l'équité salariale, d'un programme d'entreprise. Ce programme a été complété en mars 2011 et était rétroactif au 21 novembre 2001. Ce programme est la base de toutes les discussions à venir pour le Parc olympique. En plus du programme original, deux exercices de maintien ont été complétés, un le 31 décembre 2011 rétroactif au 31 décembre 2010, et un le 31 décembre 2015. Le Parc olympique finalise présentement le troisième exercice de maintien et analyse les actions à prendre dans ce dossier.

8. **Comité des immobilisations**

M. Maurice Landry se joint à la rencontre à 17 h 45.

8.1 Rapport du président – rencontre du 9 février 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 9 février 2022. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

8.2 Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique

M. Maurice Landry présente aux membres du conseil une note de mise à jour concernant le dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique. M. Landry présente principalement les éléments entourant le processus d'élaboration du Dossier d'affaires et le processus d'appel de proposition. Une discussion s'ensuit.

M. Maurice Landry quitte la rencontre à 18 h 15.

9. Comité de gouvernance et d'éthique

9.1 Rapport de la présidente – rencontre du 2 février 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 2 février 2022. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

9.2 Statut sur les événements et enjeux événementiels

Les membres du conseil prennent connaissance d'un statut sur les événements à venir dans les prochains mois et certains enjeux qui s'y rattachent.

Au printemps 2022, le Parc olympique tiendra 19 événements en 13 semaines, en plus des événements en continu : clinique de vaccination, entreposage MSSS et parc à neige Dillon OJO.

10. **Varia**

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

M^e Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la rencontre à 18 h 30 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

11. **Huis clos**

11.1 Calendrier du CA et des comités ; Mandats du CA et des comités ; Composition des comités

Calendrier modifié 2022-2023 des rencontres du conseil d'administration et des comités

RÉSOLUTION N° 8041

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder à un réaménagement du calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration pour l'année 2022-2023 ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du calendrier modifié des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration pour l'année 2022-2023 ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau recommande l'adoption du calendrier modifié des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration pour l'année 2022-2023 ;

SUR PROPOSITION de Madame Christine Fréchette, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le calendrier modifié des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration pour l'année 2022-2023.

Modifications aux Règlement 178, 180, 181 et 182 du Parc olympique

RÉSOLUTION N° 8042

ATTENDU QUE pour des raisons de gestion, le conseil souhaite apporter des modifications au Règlement 178 de régie interne de la Société, au Règlement 180 concernant le comité de vérification, au Règlement 181 concernant le comité de gouvernance et d'éthique et au Règlement 182 concernant le comité des immobilisations ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modifications apportées aux Règlements 178, 180, 181 et 182 ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau recommande l'adoption, tel que modifiés, du Règlement 178 de régie interne de la Société, du Règlement 180 concernant le comité de vérification, du Règlement 181 concernant le comité de gouvernance et d'éthique et du Règlement 182 concernant le comité des immobilisations ;

SUR PROPOSITION de Madame Christine Fréchette, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le Règlement 178 de régie interne de la Société, le Règlement 180 concernant le comité de vérification, le Règlement 181 concernant le comité de gouvernance et d'éthique et le Règlement 182 concernant le comité des immobilisations, tel que modifiés et présentés en annexes de la présente.

Nomination d'un vice-président du conseil d'administration et composition des comité du conseil d'administration

RÉSOLUTION N° 8043

ATTENDU QUE l'article 1 du Règlement 178 de régie interne de la Société stipule que le vice-président du conseil d'administration est un administrateur désigné par résolution du conseil pour occuper cette fonction pour un an ;

ATTENDU QUE l'article 3.6.17 du même règlement stipule que le conseil d'administration nomme les membres des comités du conseil sur proposition du président et les remplace en cas de vacances ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la proposition du président quant à la nomination d'un vice-président du conseil d'administration et quant à la composition des comités du conseil d'administration ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau recommande la nomination d'un nouveau vice-président du conseil d'administration et la nouvelle composition des comités du conseil d'administration ;

SUR PROPOSITION de Madame Christine Fréchette, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la nomination d'un vice-président du conseil d'administration pour une période d'un an et la composition des comités du conseil d'administration du Parc olympique de la façon suivante :

Vice-présidente du conseil d'administration :

Sylvia Morin (pour une période d'un an en date de l'adoption de la résolution)

Comité de gouvernance et d'éthique :

Sylvia Morin, présidente
Annie Bernard
Christine Fréchette
Eve Paré

Comité des ressources humaines :

Éric Albert, président
Carlyle Émile
Sylvia Morin
Eve Paré

Comité de vérification :

Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente
Éric Albert
François Dépelteau
Julie Favreau-Lavoie
Alain Lavoie

Comité des immobilisations :

François Dépelteau, président
Annie Bernard
Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Michel Labrecque
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 00.



Pierre Laporte
Président

Denis Privé 2022.04.07
12:09:23 -04'00'

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 29 mars 2022 à 16 h 30

Endroit : Parc olympique, Tour de Montréal

ORDRE DU JOUR

<u>Accueil</u>			30 min.	16 h 30
1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>				
Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision		5 min.	17 h 00
2. <u>Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 22 février 2022 ; *</u>	Décision		5 min.	17 h 05
3. <u>Communication du Président</u>	Information		10 min.	17 h 10
4. <u>Communication du Président-directeur général</u>				
	Information et Discussion		20 min.	17 h 20
5. <u>Recommandations des comités pour décision du conseil d'administration</u>	Décisions		40 min.	17 h 40
5.1. Priorités du conseil d'administration pour 2022-2023 ; *				
5.2. Plan d'action du Parc olympique à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 ; *				
5.3. Contrat pour Gestion de bâtiment : Logiciel, fourniture d'équipement de contrôle, installation et contrat d'entretien pour le Parc olympique ; *				
5.4. Contrat pour Réfection des bureaux administratifs ; *				
5.5. Contrat pour Rénovation des espaces touristiques de la Tour – Lot 08 systèmes intérieurs ; *				
5.6. Contrat pour Rénovation des espaces touristiques de la Tour – Lot 05 Revêtements métalliques ; *				
5.7. Contrat pour Aménagement extérieur du projet Vert-Viau ; *				

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET
DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

6.	<u>Comité de vérification</u>			
6.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 10 mars 2022 ;	Information	15 min.	18 h 20
		Information	5 min.	18 h 35
		Information	5 min.	18 h 40
7.	<u>Comité des ressources humaines</u>			
7.1.	Rapport du président – rencontre du 15 mars 2022 ;	Information	15 min.	18 h 45
7.2.	Maintien de l'équité salariale ; *	Information	5 min.	19 h 00
8.	<u>Comité de gouvernance et d'éthique</u>			
8.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 16 mars 2022 ;	Information	15 min.	19 h 05
8.2.	Nominations d'administrateurs au conseil d'administration - suivi	Information	10 min.	19 h 20
9.	<u>Comité des immobilisations</u>			
9.1.	Rapport du président – rencontre du 17 mars 2022 ;	Information	15 min.	19 h 30
9.2.	Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique ;	Information	15 min.	19 h 45
10.	Varia			
11.	Huis clos			
11.1.	Rapport sur l'évaluation du conseil d'administration ; *			
12.	Levée de la séance			



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 29 mars 2022.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Annie Bernard
Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
François Dépelteau
Carlyle Émile
Alain Lavoie

Le membre suivant était absent de la réunion :

M^{me} Sylvia Morin

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un point 4.2 : Numéro spécial de la revue Architecture & Design Québec.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

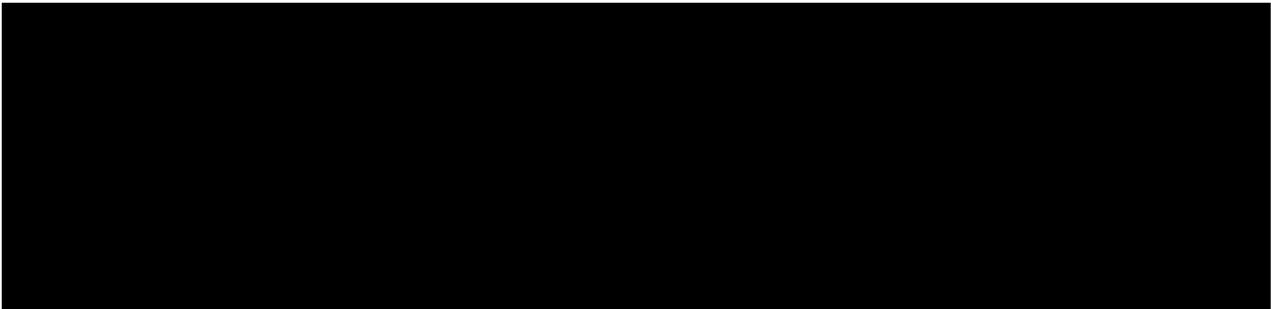
2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 22 février 2022**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 22 février 2022 et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. **Communication du président**

Le président du conseil mentionne qu'il souhaite qu'une rencontre stratégique du conseil d'administration soit organisée en mai prochain afin de permettre aux administrateurs de bien comprendre et de s'approprier les différents aspects économiques et les objectifs du plan d'affaires du Parc olympique.

4. **Communication du Président-directeur général**



4.2 **Numéro spécial de la revue Architecture & Design Québec**

Le président-directeur général informe les membres du conseil que la revue Architecture & Design Québec a consacré son édition du mois de mars 2022 au Stade olympique. Le numéro s'intitule *Le Stade olympique revisité*. Les administrateurs ont tous reçus une copie de la revue.

5. **Recommandations des comités pour décision du conseil d'administration**

5.1 **Priorités du conseil d'administration pour 2022-2023**

RÉSOLUTION N° 8044

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet d'approuver les priorités du conseil d'administration pour 2022-2023 ;

ATTENDU QUE Mme Eve Paré recommande d'approuver les priorités du conseil

d'administration pour 2022-2023 ;

SUR PROPOSITION de Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER les priorités du conseil d'administration suivantes pour 2022-2023 :

- **Toiture du Stade olympique** : Suivre et s'impliquer de façon stratégique dans l'évolution et le cheminement du Dossier d'affaires pour le remplacement de la toiture du Stade olympique ;
- **Plan stratégique** : Suivre la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2027 et le Plan d'affaires du Parc olympique ;
 - o Expérience client : parce qu'il s'agit d'un levier important à la réalisation du Plan stratégique et du Plan d'affaires, suivre et s'impliquer de façon stratégique dans le dossier de l'amélioration de l'expérience client au Stade olympique ;
- **Ressources humaines** : parce qu'il s'agit d'un élément essentiel et névralgique pour le Parc olympique quant à son progrès et son succès, et parce que l'ampleur de l'enjeu n'est pas identifié comme tel dans le Plan stratégique 2022-2027, suivre de façon stratégique les enjeux d'attraction, de rétention et de relève des postes stratégiques et clés du Parc olympique, afin que l'organisation soit en mesure d'atteindre les objectifs du Plan stratégique et du Plan d'affaires ;

5.2 Plan d'action 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées

RÉSOLUTION N° 8045

ATTENDU QUE la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que tous ministères et organismes gouvernementaux qui emploient au moins 50 personnes doivent se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du Plan d'action 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées du Parc olympique ;

ATTENDU QUE M. Éric Albert, président du comité des ressources humaines, recommande d'approuver le Plan d'action 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de Mme Christine Fréchette, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le Plan d'action 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées du Parc olympique.

5.3 Contrat pour Gestion de bâtiment : Logiciel, fourniture d'équipement de contrôle, installation et contrat d'entretien pour le Parc olympique

RÉSOLUTION N° 8046

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703602 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Gestion de bâtiment : Logiciel, fourniture d'équipement de contrôle, installation et contrat d'entretien pour le Parc olympique » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 11 février 2022, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires conformes ont été par la suite, le 23 février 2022, invités à une présentation sur un banc d'essai ;

ATTENDU QU'à la suite des bancs d'essai, les deux (2) soumissionnaires conformes ont démontré l'interopérabilité de leurs logiciels ;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de deux employés du Parc olympique et d'un membre externe a procédé à l'évaluation des deux soumissions et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appels d'offres sans connaître les prix soumis ;

ATTENDU QUE les deux soumissions ont obtenu des notes de qualité suffisantes en fonction des critères définis dans les documents d'appels d'offres ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Société en commandite ACCS avec un prix de 2 442 863,25 \$;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Gestion de bâtiment : Logiciel, fourniture d'équipement de contrôle, installation et contrat d'entretien pour le Parc olympique » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Gestion de bâtiment : Logiciel, fourniture d'équipement de contrôle, installation et contrat d'entretien pour le Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour « Gestion de bâtiment : Logiciel, fourniture d'équipement de contrôle, installation et contrat d'entretien pour le Parc olympique » à la compagnie Société en commandite ACCS, qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 2 442 863,25 \$.

5.4 Contrat pour Réfection des bureaux administratifs

RÉSOLUTION N° 8047

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703618 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Réfection des bureaux administratifs » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 11 mars 2022, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Réfection des bureaux administratifs » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Réfection des bureaux administratifs » ;

SUR PROPOSITION de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour « Réfection des bureaux administratifs » à la compagnie Axe Construction inc., qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 5 511 250 \$.

5.5 Contrat pour Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 08 Systèmes intérieurs

RÉSOLUTION N° 8048

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703352 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 08 Systèmes intérieurs » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 7 mars 2022, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 08 Systèmes intérieurs » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 08 Systèmes intérieurs » ;

SUR PROPOSITION de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour « Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 08 Systèmes intérieurs » à la compagnie ITR Acoustique Mtl inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 2 776 400 \$.

5.6 Contrat pour Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 05 Revêtements métalliques

RÉSOLUTION N° 8049

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703349 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 05 Revêtements métalliques » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 4 mars 2022, un (1) seul fournisseur a déposé une soumission :

ATTENDU QUE la soumission reçue a été déclarée conforme aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 05 Revêtements métalliques » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 05 Revêtements métalliques » ;

SUR PROPOSITION de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour « Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 05 Revêtements métalliques » à la compagnie Groupe R.H.R. inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 1 015 000 \$.

5.7 Contrat pour Réaménagement des accès Viau

RÉSOLUTION N° 8050

ATTENDU QUE le Parc olympique souhaite réaménager tout le chemin d'accès menant de la station de métro Viau jusqu'à la place Nadia-Comaneci ;

ATTENDU QUE comme les travaux seront réalisés en partie sur la propriété d'Espace pour la vie, le Parc olympique a été mandaté par la Ville de Montréal pour la représenter dans le cadre de l'octroi et de l'exécution des contrats nécessaires à la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703173 via le

Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Réaménagement des accès Viau » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 18 mars 2022, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Réaménagement des accès Viau » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Réaménagement des accès Viau » ;

SUR PROPOSITION de M. Carlyle Émile, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour « Réaménagement des accès Viau » à la compagnie Charex inc., qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 12 784 518,37 \$;

SOUS RÉSERVE de l'obtention d'un accord formel à venir d'Espace pour la vie en rapport avec leur contribution financière au projet.

6. Comité de vérification

6.1 Rapport de la présidente – rencontre du 4 février 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 10 mars 2022. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

6.2 Plan d'audit du Vérificateur général du Québec pour les états financiers clos le 31 mars 2022

Les membres du conseil prennent connaissance du plan d'audit du Vérificateur général du Québec pour les états financiers du Parc olympique au 31 mars 2022.



7. **Comité des ressources humaines**

7.1 **Rapport du président – rencontre du 15 mars 2022**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 15 mars 2022. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

7.2 **Maintien de l'équité salariale**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport concernant l'évaluation du maintien de l'équité salariale au Parc olympique. À la suite des travaux effectués pour le maintien de l'équité salariale 2016-2021, le Parc olympique devra payer des écarts salariaux pour quelques titres d'emploi selon les événements qui se sont produits au cours de cette même période ayant eu un impact sur les titres d'emploi à catégorie féminine.

Le Parc olympique doit rétablir l'équité salariale, conséquemment, corriger sa structure salariale. Le but de l'établissement d'une structure salariale unifiée était d'avoir des salaires égaux autant pour les femmes que les hommes qui occupent des emplois d'une même classe d'emploi. Bien qu'une telle structure ait été instaurée, son évolution fait en sorte qu'elle ne respecte plus, à ce jour, cette obligation, et cela, en partie vu les paramètres d'implantation discutés avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

Différents scénarios de correction de la structure salariale sont présentement à l'étude.

8. **Comité de gouvernance et d'éthique**

8.1 **Rapport de la présidente – rencontre du 16 mars 2022**

En l'absence de la présidente du comité, madame Eve Paré présente un rapport verbal concernant la réunion du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 16 mars 2022. Madame Paré présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

8.2 **Nominations d'administrateurs au conseil d'administration – suivi**

Madame Paré rappelle aux membres du conseil que [redacted] doit être nommée sous peu au conseil d'administration, à la suite de la recommandation de sa candidature par la Ville de Montréal et les arrondissements Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont—La Petite-Patrie. Elle rappelle également que le mandat d'administrateur de monsieur Carlyle Émile ainsi que son propre mandat d'administratrice arrivent à échéance le 10 avril prochain et qu'ils ne souhaitent pas obtenir de nouveaux mandats d'administrateurs. Des candidatures en vue de remplacer ces deux administrateurs devront être recommandées au gouvernement pour de nouvelles nominations.

Le président du conseil mentionne qu'il souhaite être en mesure de soumettre des candidatures au gouvernement dans les prochaines semaines. Le comité de gouvernance et d'éthique se réunira sous peu pour analyser des candidatures potentielles en vue de recommandations au gouvernement.

9. Comité des immobilisations

9.1 Rapport du président – rencontre du 17 mars 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 17 mars 2022. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

9.2 Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique

Le président du comité présente aux membres du conseil une mise à jour verbale concernant le dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique. Il présente principalement les éléments entourant le processus d'élaboration du Dossier d'affaires et le processus d'appel de proposition. Une discussion s'ensuit.

10. Varia

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

M^e Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la rencontre à 19 h 45 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

11. Huis clos

11.1 Rapport sur l'évaluation du conseil d'administration

Les membres du conseil discutent du rapport sur l'évaluation du fonctionnement et des membres du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20 h 00.



Pierre Laporte
Président

 2022.12.23
15:21:53 -05'00'

Denis Privé
Secrétaire